



Institut de Documentation et de
Recherche sur la Paix

Les cahiers de l'IDRP

NOVEMBRE –
DÉCEMBRE 2020

DOSSIER : MULTILATÉRALISME

DÉCODAGES

Bilan 2020 : multilatéralisme et ONU au cœur (Daniel Durand) - Peut-on parler d'un retour de la gauche en Amérique latine ? (Obey Ament)

ANALYSES

En finir avec les affrontements militaires (Paul Sindic) ; Déclaration Universelle sur le Droit Humain à la Paix - un outil essentiel ; Contrôle des ventes d'armes : avancées et coups fourrés (D. Durand et C. Ruelland)

NOTES

Confiné, mais en alerte (Claude Ruelland) ; Droits de l'homme : la France condamnée par l'ONU.

LETTRE DE L'IDRP

Vœux ; Analyse du vote sur le TIAN à l'Assemblée générale des Nations-Unies le 7 décembre 2020

Bilan 2020 : multilatéralisme et ONU au cœur

Daniel Durand

Directeur de l'Institut de documentation et de recherches pour la paix (IDRP)

En 2015, nous avons commémoré le 70e anniversaire des Nations unies en ayant tous en tête un autre anniversaire : celui de la fin de la 2e Guerre mondiale. Nous avons alors émis des critiques, fait des propositions pour une plus grande efficacité de l'ONU, mais, je dirais, sur un mode "tranquille", en ayant le sentiment que le temps nous appartenait pour façonner un monde meilleur.

En 2020, nous ne pouvons pas célébrer le 75e anniversaire de l'organisation de la même manière. La donne a changé considérablement avec la pandémie de la Covid-19 : celle-ci ébranle les solidarités internationales, creuse la pauvreté et les inégalités, favorise de nouvelles insécurités, en bref, met à mal le multilatéralisme.

Un constat me semble largement partagé : nous avons besoin plus que jamais, de solidarités mondiales, d'approches globales face à ces phénomènes de pandémies, de réchauffement climatiques, de flux de réfugiés, phénomènes qui dépassent les frontières des États, les limites mêmes des continents. Cette grande leçon d'interdépendance infligée par la pandémie avec ses conséquences sur l'emploi, la scolarisation, renforce le besoin d'enceintes où puissent se rencontrer tous les pays, d'organismes qui coordonnent les efforts sur les plans du sanitaire, du développement, de l'aide aux enfants et aux réfugiés, d'un ensemble d'accords et de traités pour réguler tout cela.

Seuls les aveugles ou les fous ne voient pas que nous avons déjà sous la main, tous ces outils avec l'Organisation des Nations unies, régie par une Charte exemplaire, avec des dizaines d'institutions couvrant tous les secteurs de la vie des populations mondiales, avec la définitions de normes, d'accords et de traités multiples qui tissent un filet de protection et de sécurité tel que l'humanité ne l'a jamais connu de son histoire. On voit bien que si l'ONU n'existait pas, il faudrait l'inventer...

Besoin d'ONU

Il s'agit d'une telle évidence qu'à l'ouverture de la nouvelle session de l'Assemblée générale ce 21 septembre, TOUS les pays ont adopté par consensus une déclaration commune qui dit : « *Il n'existe pas d'autre organisation mondiale qui ait la légitimité, la puissance de rassemblement et le pouvoir normatif de l'Organisation des Nations Unies. Il n'en existe pas d'autre qui puisse donner à autant de personnes l'espoir d'un monde meilleur et faire que l'avenir que nous voulons se réalise. Il a rarement été aussi vital que tous les pays se rassemblent pour tenir la promesse des nations unies* ».

Oui, aucun chef d'État n'a été assez fou pour s'opposer à cette affirmation même s'il n'en pense pas moins !

Cela signifie à mon sens que la question centrale du débat n'est pas comme certains voudraient le faire croire : "l'ONU, à quoi ça sert ?" mais, dès aujourd'hui, "à quoi cela doit-il servir ?".

Les agences de l'ONU ont mené une grande consultation mondiale depuis le 1er janvier auprès d'un million de personnes : que disent celles-ci ? Comme l'a dévoilé le Secrétaire général, M. Guterres, « *Les participants [...] estiment que la coopération internationale est indispensable pour faire face aux réalités de notre époque* ». « *Ils ont relevé que la pandémie*

de Covid-19 rendait cette solidarité plus urgente encore. Et ils ont souligné que le monde avait besoin de systèmes de santé et de services de base universels », a-t-il ajouté. « Les gens craignent la crise climatique, la pauvreté, les inégalités, la corruption et la discrimination systémique fondée sur la couleur de peau ou le genre ».

Les chefs d'État de la planète ont ainsi une feuille de route toute tracée. Chacun doit prendre ses responsabilités. Antonio Guterres a souligné que « personne ne souhaite de gouvernement mondial – mais nous devons œuvrer de concert pour améliorer la gouvernance mondiale ».

Cet appel à la responsabilité ne concerne pas que les chefs d'États : « Nous avons également besoin d'un multilatéralisme qui soit inclusif et s'appuie sur la société civile, les villes, les entreprises, les collectivités et la jeunesse », a-t-il ajouté.

Face aux coups de boutoir portés par le Covid-19, il faut reformuler sans attendre clairement les priorités d'abord à la jeunesse, à l'éducation. Selon l'Unesco, actuellement, 50 % des enfants du monde n'iraient pas à l'école à cause de la Covid-19 ! Et le Président Macron ne dit pas un mot dans sa déclaration à l'Assemblée générale, à l'ouverture de la session, pour proposer, par exemple, au nom de la France que soit organisée une grande conférence internationale de soutien et de relance de la scolarisation de tous les enfants du monde ? Impensable !

Une autre priorité est celle des populations les plus faibles. Selon un rapport publié par le Haut Commissariat aux Réfugiés, la pandémie de Covid-19 constitue un « véritable effet multiplicateur », augmentant les besoins des réfugiés dans de nombreux pays, tout en les rendant encore plus difficiles à satisfaire. A ce jour, le HCR n'a reçu que 49% (soit 4,5 milliards de dollars) sur le montant de 9,1 milliards de dollars nécessaires à ses opérations mondiales cette année.

La question des financements est cruciale : ne faut-il pas insister sur l'idée de mobiliser l'argent réel sur les plans nationaux et internationaux, notamment en exigeant une action concertée européenne contre les profits exagérés comme ceux des GAFA ?

L'autre action d'urgence de recherche de financement ne doit-elle pas être de s'attaquer enfin franchement aux dépenses improductives et nuisibles que constituent les dépenses d'armement qui dépassent aujourd'hui les 1700 Mds de dollars annuels ?

Le Secrétaire général des Nations unies avait déjà appelé fin mars à un cessez-le-feu mondial afin de combattre plus efficacement la pandémie.

N'est-il pas temps d'appeler d'urgence à un moratoire, un gel mondial sur les dépenses d'armement et les budgets militaires, une sorte de "moratoire COVID" ?

Être lucide sur la durée de la pandémie n'oblige pas, à mon sens, à rétrécir notre horizon mais au contraire à faire preuve d'audace et d'innovation des maintenant.

Un des grands mérites des Nations unies est d'avoir été et d'être toujours une formidable caisse de résonance pour les grands défis de notre époque. Elles l'ont été pour la décolonisation, pour le développement humain et la sécurité humaine. Elles peuvent l'être pour la démilitarisation du monde à condition de ne pas attendre un hypothétique "post-covid" mais au contraire, d'affirmer : c'est le moment pour que "tout le monde se lève pour l'ONU" !

Un mois d'octobre 2020 historique

Le mois d'octobre est toujours un mois important dans la vie des Nations unies. C'est le 24 octobre 1945 qu'entra en vigueur la Charte des Nations unies, ce document fondateur de la grande alliance des peuples de la Terre qui commence de si belle façon : « Nous, peuples des

Nations unies.. ». On peut considérer ce jour comme le jour anniversaire aussi de toute l'Organisation des Nations unies. En cette année 2020, nous célébrons le 75e anniversaire du rassemblement de 194 États maintenant sur la planète. En 1971, pour commémorer cet événement, l'Assemblée générale de l'ONU décida de faire du 24 octobre la « *Journée des Nations unies* ». En 1978, l'Assemblée générale ajouta dans la foulée, du 24 au 30 octobre, une « *Semaine du désarmement* » pour rappeler le but premier de l'ONU : « *Nous, peuples des Nations unies, RÉSOLUS, à préserver les générations futures du fléau de la guerre* » et susciter des initiatives pour "booster" les progrès de celui-ci.

Interdiction des armes nucléaires : enfin !

Le 24 octobre 2020 restera dans l'histoire de la paix et du désarmement puisque ce jour-là, un 50e État a ratifié le TIAN, Traité d'abolition des armes nucléaires, permettant son entrée en vigueur dès le 22 janvier prochain. Une situation absolument inédite est créée : pour la première fois, les armes nucléaires sont illégales.

L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est l'aboutissement d'un mouvement mondial visant à attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires. Adopté le 7 juillet 2017 par 122 pays, lors d'une conférence des Nations Unies à New York, le Traité représente le premier instrument multilatéral juridiquement contraignant pour le désarmement nucléaire depuis deux décennies. Certes, les principales puissances nucléaires des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Russie, de la Chine et de la France n'ont pas signé l'accord mais avec ce nouvel enrichissement du droit international, une situation inédite va s'ouvrir. L'idée que la meilleure manière de lutter contre les dangers des armes nucléaires est d'en interdire la possession trouve une traduction concrète sur laquelle vont s'appuyer des dizaines d'États et une opinion publique mondiale, tous décidés à faire entendre leur volonté de voir la planète débarrassée de ces armes de mort. Nous avons vécu une situation semblable lors de l'adoption de la Convention d'Ottawa, interdisant les mines anti-personnels. Les grands États poseurs de mines, États-Unis, Russie, Chine, ne la signèrent pas, mais de fait, l'appliquent aujourd'hui.

Dans ce contexte, la France, puissance nucléaire, qui veut parfois se présenter comme le pays "vertueux" par excellence, a une grande responsabilité. Va-t-elle ou non saisir l'opportunité de faire progresser notre planète dans la construction de la paix, va-t-elle jouer un rôle d'incitateur auprès des autres pays nucléaires ?

Si le mois d'octobre se termine ainsi par cette fantastique lueur d'espoir pour une majeure partie de l'humanité, il avait connu aussi un début peu ordinaire.

Le retour de la non-violence

Le 2 octobre était célébrée comme depuis treize ans (2007), la « *Journée internationale de la non-violence* », date anniversaire de la naissance du Mahatma Gandhi, pionnier de la non-violence et artisan de l'indépendance indienne. Cette journée est toujours d'une grande importance morale pour réfléchir aux paroles de Gandhi : « *La non-violence est la plus grande force que l'humanité ait à sa portée. Elle est plus puissante que l'arme la plus destructive inventée par l'ingéniosité de l'homme* ». Cette année, elle a été marquée par l'Appel renouvelé du Secrétaire de l'ONU à mettre en œuvre un cessez-le-feu mondial pour se consacrer selon ses paroles « *à notre ennemi commun : la COVID-19* ». « *Le seul vainqueur, au cours d'un conflit en pleine pandémie, c'est le virus* » a-t-il insisté. Au moment où se

profile sur une partie importante du globe une nouvelle flambée de l'épidémie, ne faut-il pas faire pression sur tous les dirigeants, dans toutes les enceintes, pour redoubler d'efforts pour que ce cessez-le-feu mondial devienne une réalité d'ici à la fin de l'année, ce qui, selon Antonio Guterres, « *atténuerait d'immenses souffrances, réduirait le risque de famine et créerait des espaces de négociation en vue de la paix* » ?

L'exemple par le PAM

Une semaine après la journée de la non-violence, une autre nouvelle a réjoui tous ceux qui considèrent l'ensemble du système onusien comme essentiel dans la marche du monde aujourd'hui.

Le 9 octobre, le prix Nobel de la paix a été décerné au Programme alimentaire mondial des Nations unies - le PAM - créé en 1962. Le PAM, qui emploie 17 000 personnes, est entièrement financé par des dons, la plupart venant des Etats. Il a levé 8 milliards de dollars en 2019. A travers le monde, pas moins d'1,1 million de femmes et d'enfants de moins de 5 ans reçoivent chaque mois un appui nutritionnel de la part du PAM.

Il œuvre actuellement en Syrie, en République démocratique du Congo, au Nigeria, dans les Etats frappés par Boko Haram, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sud-Soudan. Le PAM se concentre sur l'aide d'urgence, ainsi que sur la reconstruction et l'aide au développement. Deux tiers de son travail s'effectue dans des zones de conflit. Mais il joue aussi un rôle éducatif dans la promotion d'une bonne alimentation avec des programmes alimentaires, éducatifs, nutritionnels. Le PAM est un exemple éclatant du rôle essentiel que joue la majorité des agences de l'ONU (PNUD, FAO, OMS, UNICEF, UNESCO, etc).

La place nouvelle de l'information

Enfin, dernière date de ce mois d'octobre exceptionnel, il faut noter que le 24 octobre célébrait aussi la « *Journée mondiale d'information sur le développement* ». Cette journée vise à rappeler que les technologies de l'information et des communications représentent un formidable potentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Des progrès considérables ont été accomplis ces dernières années dans l'accès aux technologies de l'information et des communications, notamment en ce qui concerne la progression régulière de l'accès à Internet (qui touche maintenant plus du quart de la population mondiale), la multiplication des propriétaires de téléphone portable et la disponibilité de contenu et de sites multilingues. Mais il reste néanmoins nécessaire de réduire la fracture numérique et de faire en sorte que les bienfaits des nouvelles technologies, surtout de l'information et des communications, s'offrent à tous.

Il y a deux grands enjeux dans le développement des nouvelles technologies : le premier est de ne pas laisser la maîtrise de celles-ci aux seules mains des grandes sociétés privées et notamment des fameux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) ce qui souligne l'importance de la place des logiciels libres.

Le second enjeu est celui des contenus et de leur manipulation éventuelle. Comme l'a rappelé Antonio Guterres, le monde doit être sûr que « *les communications numériques contribuent à la paix et ne sont pas utilisées à mauvais escient pour répandre la haine et l'extrémisme* ». Nous reviendrons dans un prochain article sur ces deux problématiques.

Décidément, oui, si l'on prend un peu de recul, malgré le poids très lourd que fait peser sur

une partie de la planète la relance de la pandémie de la COVID-19, ce mois d'octobre 2020 a été exceptionnel. Il a brisé la « morosité » politique ambiante et marquera sans doute l'histoire mondiale récente en montrant concrètement que l'avenir est au renforcement du multilatéralisme et de la coopération internationale dans la construction d'un monde de demain meilleur.

Covid-19 : si on changeait d'heure ?

L'irruption, le développement puis le maintien de la pandémie de la Covid-19 pèsent sur notre vie personnelle, notre activité citoyenne locale, notre vie commune nationale mais aussi sur la situation internationale, les rapports entre États, les manières de vivre des populations de la planète.

Profitant de la confusion liée à la pandémie, des puissances régionales montrent leurs muscles et gesticulent au risque de relancer des tensions guerrières dramatiques comme la Turquie en Méditerranée ou en Tunisie, la Chine à Hong-Kong ou Taïwan, les États-Unis qui annulent le traité INF sur les « euromissiles » ou boycottent l'OMS et la Cour pénale internationale. Peut-on laisser faire ces dérives et cette situation ne montre-t-elle pas que des défis anciens doivent aujourd'hui être considérés de manière nouvelle?

« *Le virus est aujourd'hui la principale menace mondiale pour la sécurité dans notre monde* » a rappelé Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies. À l'heure de la COVID-19, le « *tissu social planétaire* », qu'on appelle le plus souvent « *multilatéralisme* » risque de se déchirer sous les assauts des individualismes nationaux, des égoïsmes de puissances. Or, le gage de survie et d'avenir pour la communauté mondiale est de consolider ce « *filet de sécurité* » que nous avons tissé et tissons obstinément depuis 75 ans. Il s'agit de la multitude de traités et d'accords internationaux, de l'action des dizaines d'institutions et d'agences de l'ONU, de l'organisation de forums, de lieux de rencontres autour de « *l'arbre à palabres* » onusien qui ont commencé de « *civiliser* » les relations internationales. Toutes ces procédures provoquent parfois des pertes de temps mais sont indispensables pour nouer les compromis et les accords politiques qui construisent la vie commune de notre humanité.

Nous sommes face à plusieurs autres défis que j'ai soulignés à propos du 75e anniversaire des Nations unies.

Le premier défi est celui du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale et la nécessité de tout faire pour les défendre.

Le deuxième défi est de ne pas laisser la pandémie nous faire revenir en arrière sur le plan de la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales.

Le troisième défi est celui de dégager des nouveaux moyens pour l'action de la communauté internationale dans cette période difficile, au travers de la lutte contre certains super-profits et contre les dépenses inutiles comme les dépenses militaires.

Mais le principal défi pour moi, ne consiste-t-il pas dans la capacité des dirigeants étatiques, des animateurs de la société civile, à ne pas rétrécir l'horizon des propositions d'actions mais au contraire à faire preuve d'audace et d'innovation des maintenant ?

Alors qu'il existe une pression des forces économiques dominantes pour rétrécir les champs d'actions au sanitaire et à l'économique (sous forme d'aide sans contrôle aux entrepreneurs), ne faut-il pas soutenir les propositions hardies du Secrétaire général de l'ONU qui plaide pour

« une nouvelle génération de protection sociale, y compris pour les plus vulnérables, basée sur la couverture maladie universelle et la possibilité d'un revenu de base universel » ou qui juge nécessaire « de faire face aux profondes inégalités qui empêchent la dignité et les opportunités pour tous » et préconise d'investir davantage dans la cohésion sociale, en « reconnaissant que la diversité est une richesse et non une menace » ?

Sur le plan de la paix et du désarmement, la communauté internationale va ainsi être, très bientôt, confrontée à un nouveau challenge. Dans quelques semaines, le TIAN (traité d'interdiction des armes nucléaires) va recueillir les 50 ratifications nécessaires des États pour son entrée en vigueur. L'humanité va avoir une chance historique d'ouvrir une voie concrète pour l'élimination à jamais de ces armes redoutables et inhumaines.

Les gouvernements de la planète vont-ils saisir cette chance ? Les États nucléaires vont-ils se raidir dans leur opposition ? Les États hésitants vont-ils s'enhardir pour dire : « oui, vraiment, il est temps d'essayer » ? Les États promoteurs de l'interdiction vont-ils faire preuve d'initiatives et d'ouverture diplomatique pour faire avancer les négociations pour une application concrète de l'interdiction ? Enfin, les forces de la société civile vont-elles réussir à faire de ce chantier une grande cause de l'humanité ?

Pour impulser ces grandes visions d'avenir, comme je l'ai écrit précédemment, nous avons un outil, les Nations unies, mais travaillons à ce qu'il intègre vraiment « la société civile, les villes, les entreprises, les collectivités et la jeunesse », comme le souhaite le Secrétaire général de l'ONU. Ce doit être cœur des réformes nécessaires de l'institution.

N'attendons pas des « jours meilleurs », des jours « post-covid » si incertains, tant au plan local de nos sociétés qu'à l'échelle internationale.

« Demain » ne se construit-il pas « aujourd'hui », dans « la lutte obstinée de ce temps quotidien » comme l'écrit le poète ?

Peut-on parler d'un retour de la gauche en Amérique latine ?

Obey Ament
spécialiste des questions d'Amérique latine

En Bolivie, la victoire irréfutable de Luis Arce, candidat du Mouvement au socialisme (MAS) aux dernières élections présidentielles et législatives du 18 octobre dernier, a été un clair démenti aux accusations de fraude qui avaient servi de prétexte à la droite et à l'armée boliviennes pour lancer le coup d'État contre le président Evo Morales qui s'était présenté comme candidat à une nouvelle réélection en novembre 2019. Le résultat obtenu par Luis Arce, 55 %, et les mobilisations en faveur du retour à la démocratie montrent la vitalité du MAS, le mouvement social et politique qui gouverne le pays depuis une quinzaine d'années.

Cette victoire des forces de la gauche n'est pas la première après la vague qui a ramené la droite au pouvoir dans les pays qui avaient été gouvernés par la gauche depuis la fin des années 90.

Au Mexique, en juillet 2018, Andrés Manuel Lopez Obrador, candidat du Mouvement pour la régénération nationale (MORENA), accédait à la présidence du pays avec la promesse de mettre fin au régime du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir depuis les années 20 qui se partageait le pouvoir avec le Parti d'action nationale (PAN).

En Argentine, Alberto Fernandez, le candidat de l'aile progressiste du péronisme réunie dans le Front pour tous (FpT), a battu en octobre 2019 le président sortant Mauricio Macri, mettant fin au seul mandat de ce représentant d'une droite qui se voulait « nouvelle » et qui avait remis en place les vieilles politiques de soumission aux diktats du FMI.

En 2011, alors que la gauche enregistrait victoire après victoire dans les différents pays de l'Amérique latine, le président équatorien Rafael Correa déclarait : « *Nous vivons non pas une époque de changements mais un changement d'époque* ». Trois ans plus tard, alors que la droite réorganisée marquait des points lors des différentes élections surtout locales et régionales, Rafael Correa s'inquiétait de la menace d'une « *restauration conservatrice* ». Au Venezuela, la droite a pris le contrôle de l'Assemblée nationale en 2015 après une série de manifestations d'une extrême violence ; la même année, le péroniste Daniel Scioli perdait l'élection présidentielle après que l'aile conservatrice du péronisme lui ait refusé ses voix à un deuxième tour qui semblait gagné. Au Brésil, Dilma Rousseff a dû démissionner en 2016 à la suite d'un véritable coup d'État organisé au Parlement avec, à sa tête, ses anciens alliés de droite, puis en 2018, le candidat de l'extrême-droite, Jair Bolsonaro, l'emportait. En Équateur, Lenin Moreno, le candidat de la gauche équatorienne qui, après avoir gagné la présidence en 2017, devait continuer la « *Révolution citoyenne* » commencée par Rafael Correa, a, en quelques mois, viré de bord pour mener une politique de droite et a lancé une chasse aux sorcières et mis en prison le vice-président élu et a poursuivi en justice Rafael Correa.

Les élections en Argentine, Mexique et en Bolivie marquent-elles le point d'arrêt de la dynamique qui semblait enclenchée en faveur des forces de droite qui s'étaient fait élire en proposant des politiques « *efficaces* », sensées corriger les politiques « *irresponsables* » de la gauche ? Pas si sûr. Les résultats des élections locales et régionales qui viennent d'avoir lieu au Brésil montrent que la droite résiste. La gauche a pu arrêter l'hémorragie mais avec les

10 % qu'elle obtient, en rassemblant les résultats des différentes partis, elle reste encore loin des 20 % qu'elle rassemblait et qui lui permettait d'être le pivot d'une coalition pour le changement. Et bien que l'extrême-droite perde des plumes, l'ensemble de la droite pèse toujours 75 % de l'électorat.

Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est que, malgré les défaites subies, la gauche et ses idées qui avaient réussi à gagner un niveau jamais atteint dans l'histoire du continent, conserve une force importante et montre une grande capacité de résistance. Les processus qui lui ont permis de mettre en place des politiques de transformation ont ancré dans les peuples une conscience et une volonté de pouvoir qui se manifestent dans ces victoires récentes et dans la puissance des mouvements sociaux et politiques qui ont lieu aujourd'hui. Ainsi en Colombie où une série de puissantes grèves et manifestations exigent le respect des accords de paix signés avec la guérilla et exigent l'arrêt des massacres et assassinats de dirigeants de l'opposition et des défenseurs des droits de l'homme. Au Chili, un très fort mouvement qui rassemble étudiants, travailleurs et le mouvement indigène a réussi à imposer un référendum qui devra permettre la fin de la constitution pinochetiste et l'élection d'une nouvelle assemblée constituante. Au Guatemala, le mouvement citoyen s'oppose à l'adoption d'un budget destiné à enrichir les grandes entreprises au détriment de la lutte contre la pauvreté et des services publiques et, au Pérou, une révolte populaire a fait chuter trois présidents en quelques semaines accusés de corruption.

Après « *le changement d'époque* », selon le terme imaginé par le président équatorien Rafael Correa, que la gauche latino-américaine a fait éclore dans un élan d'espoir continental, la droite semblait avoir réussi à installer sa « *restauration conservatrice* », annoncé par le même Rafael Correa en 2014.

Comprendre les raisons des défaites subies.

Pour mieux comprendre la situation actuelle il n'est pas inutile de se poser la question du pourquoi des reculs subis.

S'adressant aux participants de la « *Rencontre latino-américaine progressiste* »² en septembre 2014, le président Rafael Correa déclarait « *Nous n'avons pas encore réussi à établir la prédominance du pouvoir populaire sur les élites, tout peut être réversible et clairement existe une reconstitution des forces de droite* ».

Jusque-là, les gouvernements progressistes avaient du faire face à des tentatives de coup d'État comme au Venezuela en 2002 ou en Bolivie en 2008, tentatives qui avaient échoué. En 2009, le président hondurien, José Manuel Zelaya, a été renversé par un coup d'État déguisé en destitution par le Parlement et, au Paraguay, le président Fernando Lugo a été demis lors d'un véritable coup d'État parlementaire. Dans l'impossibilité de renverser les gouvernements progressistes par la force, la droite avait inventé le coup d'État « *légal* ». Au moment du discours de Rafael Correa, la droite commençait à menacer les gouvernements progressistes avec des victoires électorales au niveau locale. En Équateur même, le parti de Rafael Correa Alianza Pais avait perdu, lors des municipales, des villes importantes telles que la capitale Quito, Guayaquil et Cuenca. Au Venezuela, un an plus tard la droite allait réussir à prendre le contrôle de l'Assemblée nationale. En 2007, le président Hugo Chavez avait déjà subi son premier échec lors du référendum qui avait rejeté ses propositions d'amendement de la Constitution.

Il y a des facteurs extérieurs et intérieurs à l'affaiblissement de la gauche. Les États-Unis

2 [Neogolpismo y restauración conservadora - ELAP 2014 - YouTube](#)

n'ont jamais accepté la perte de leur influence et n'ont jamais cessé d'organiser leur ingérence en aidant les partis d'opposition, en soutenant des tentatives de coups d'État, ou avec des pressions financières comme c'est le cas avec le blocus contre Cuba ou avec le décret présidentielle de Barak Obama, renforcé par Donald Trump, qui considère le Venezuela depuis mars 2015 comme une « *menace inhabituelle et extraordinaire pour la sécurité des États-Unis* ». Ce décret fait obstacle à toute opération financière mené par le gouvernement de Nicolas Maduro et confisque ses avoirs pour les mettre à la disposition du président auto-proclamé Juan Guaido.

La crise financière de 2007-2012, la chute des prix des matières premières et la baisse de la demande dans les pays partenaires ont été déterminantes dans l'affaiblissement des gouvernements progressistes. Elle a mis en évidence la persistance de la dépendance de leurs économies et l'impossibilité ou incapacité des gouvernements à en sortir. Pourtant, l'objectif de sortir de cette dépendance en créant les conditions pour l'industrialisation ont toujours été parmi les objectifs centraux de leurs stratégies, mais elles ont dû choisir. La priorité du combat contre la pauvreté et la mise en marche des programmes sociaux, leur financement s'est imposé. Les effets de la crise se sont fait sentir sur les budgets nationaux, sur les services publics et sur les revenus de ce qu'on a appelé des « *classes moyennes* » qui avaient soutenu les changements en cours. Ces classes intermédiaires avaient souffert des politiques néolibérales et une partie d'entre elles font partie des populations qui ont pu sortir de la pauvreté grâce aux programmes sociaux et aux politiques de redistribution et de création d'emplois mis en œuvre pendant au moins dix ans. Ces secteurs se sont laisser séduire par les discours d'une droite qui se prétendait « efficace ».

Parmi les causes internes, on peut mentionner la non-prise en compte ou négligence dans la stratégie politique des forces progressistes, des classes sociales qui ont émergé comme conséquence des politiques de lutte contre la pauvreté et de promotion sociale et l'absence de la présence politique des partis progressistes dans ces secteurs. C'est l'une des conclusions que certains responsables des forces de gauche avancent dans leurs analyses des causes des échecs subis. D'autres facteurs sont à prendre en compte : l'institutionnalisation des forces qui ont gouverné, la distension des liens entre ces gouvernements et le mouvements populaire, la modification des rapports État/mouvements sociaux. La question des alliances et la tendance de certains partis à la recherche d'une hégémonie sont aussi à prendre en compte.

Les victoires des forces de gauche ont été possibles par une cumulation de forces à travers des années de luttes. Au Brésil, le Parti des travailleurs, le MAS bolivien, le mouvement chaviste et le Front large FA de l'Uruguay ont été créés après des années de luttes. Ces forces rassemblent un large éventail de sensibilités politiques, des militants issus du mouvement syndical, des mouvements indigènes, paysans et urbains. Que ce soit en Équateur, au Mexique ou en Uruguay, ces rassemblements larges se sont créés à partir d'objectifs communs, de revendications ponctuelles qui, peu à peu, se sont transformés en projets politiques et qui ont donné lieu à une volonté politique commune. Une fois au pouvoir, des cadres et dirigeants progressistes ont été appelés à occuper des responsabilités et les liens entre le mouvement social et l'État ont changé de nature. Le travail politique de terrain a été délaissé, les organisations qui ont porté les projets de changement ont fini par oublier d'intégrer ceux qui ne étaient pas organisés et de porter le débat dans la société. Ces « *classes émergentes* » dont il est question en font partie.

Hugo Moldiz, ex-ministre du gouvernement d'Evo Morales, considère que les mouvements sociaux ont perdu leur autonomie. Pour lui, « *l'État a toujours tendance à centraliser les décisions et les mouvements sociaux ont pensé (...) qu'ils avaient pris le ciel par assaut* ». Selon lui, ils ont limité leur action à un rôle « *fonctionnel* » et ont fini par faire de l'État un

« fétiche ».³

Le vice-président bolivien, Alvaro Garcia Linera, en s'adressant à la réunion du Forum de Sao Paulo*⁴ en août 2014, parlait du défi d'être une force qui gouverne. Il considérait que si l'action des forces progressistes se concentre seulement dans l'action de l'État, celui-ci sera efficace mais la démocratie participative sera laissée de côté. Si elles donnent la priorité à la participation et à la délibération, l'État perd de sa capacité exécutive et les résultats ne seront pas au rendez-vous. Le risque selon Garcia Linera est de voir alors la droite revenir en promettant « l'efficacité ».

Des divergences apparues au sein du MAS à propos de certaines décisions comme celle de la construction d'une route en 2009 qui devait traverser sur 300 kilomètres un territoire indigène et parc national qui ont fissuré l'autorité du gouvernement et ont créé des divisions fragilisant le MAS.

Le coup d'État de novembre 2019 s'est déroulé suivant un scénario bien ficelé. Avant même la proclamation par le Tribunal suprême électoral du résultat définitif de l'élection présidentielle, la droite a crié à la fraude et a réussi à mobiliser dans la rue une partie de la population, notamment les « classes moyennes » et la bourgeoisie. L'armée et la police ont exigé le départ d'Evo Morales, précipitant ainsi le coup d'État. Pour éviter l'effusion de sang, Evo Morales a dû démissionner et quitter le pays. Malgré la répression et la persécution déclenchées contre les membres du gouvernement sortant, la résistance s'est organisée et la mobilisation populaire a imposé la tenue d'une nouvelle élection. La ré-articulation des forces du MAS s'est accompagnée d'une discussion qui a débouché dans le choix de deux anciens ministres, Luis Arce pour la présidence et David Choquehuanca pour la vice-présidence. Le nouveau gouvernement se caractérise par l'arrivée de nouveaux cadres et le nouveau président a annoncé l'ouverture d'une nouvelle étape dans l'histoire du pays et le retour aux politiques de transformation.

Lors des élections municipales et dans les États du Brésil des 15 et 29 novembre derniers, le Parti des travailleurs semble avoir arrêté l'hémorragie, après les campagnes montées par la droite l'associant à la corruption, mais le résultat des partis de la gauche (PT, Parti communiste du Brésil, Parti socialisme et liberté) pris ensemble ne dépasse 10 %, très loin des 20 % qu'elle a pu atteindre dans le passé. Le niveau de l'abstention est aussi important que les voix obtenues par la gauche. Pour la première fois, le PT ne gagne aucune capitale régionale. Un fait positif est la victoire à Belem du candidat du PSOL et les résultats remarquables obtenus par des jeunes candidats issus des mouvements sociaux, anti-raciste, féministes et LGBT. Dans son ensemble, la droite réussit à rassembler 70 % des votes valides. Le débat à propos de la stratégie et des alliances au sein du PT, déjà intense, reprendra sans doute avec force dans les mois qui suivent.

Une analyse poussée ne peut pas ignorer la fragilité d'une droite discréditée par les promesses non tenues, ses politiques, le retour de la pauvreté et par sa corruption. La situation politique est contrastée en Amérique latine avec des peuples en plein mouvement décidés à imposer des changements importants, des forces progressistes capables de se relever pour répondre à la « *restauration conservatrice* » mais aussi des forces de gauche qui doivent reprendre leur place sur le terrain et à reconstruire des formes d'unité .

6 décembre 2020

3 « Moldiz : Evo ha sido y seguira siendo el conductor estrategico del proceso. » Pagina siete - 22 juillet 2020

4 « Garcia Linera : Para preservar los cambios logrados hay que profundizar lo conseguido ». Foro de Sao Paulo. Unidad el reto de Latino América 29 de agosto 2014

*Le Foro de Sao Paulo crée en 1990 à l'initiative de Luis Inacio Lula da Silva et de Fidel Castro rassemble l'ensemble des partis de la gauche latino-américaine

DOSSIER – COVID-19

En finir avec les affrontements militaires

Paul Sindic,
ancien haut-cadre de l'industrie pétrolière ⁵

Introduction

Comme le titre de l'article l'indique, il s'agira ici essentiellement :

1) de souligner la nécessité impérieuse de renforcer une prise de conscience universelle de la gravité de la situation actuelle de l'humanité, découlant, notamment, d'une série d'évolutions diverses, très négatives (guerres régionales persistantes, misère, racisme, faim chronique pour des centaines de millions d'êtres humains, exploitation féroce des plus faibles, migrants rejetés de partout) évolutions découlant notamment de la volonté hégémonique d'un « capital mondialisé néolibéral », aux mains d'une infime minorité, (les milliardaires, les états-majors des grandes multinationales, les « 1% »), d'un cynisme achevé, uniquement soucieuse d'accroître toujours plus la part des richesses créées par le travail humain leur revenant abusivement, capable pour cela d'innombrables vilenies, des pires barbaries, et, en parallèle,

2) de montrer la possibilité, et l'urgence, de politiques radicalement différentes, garantissant un avenir d'élimination des fléaux traditionnels affectant l'humanité évoqués ci-dessus, en visant la fin de l'exploitation capitaliste, l'élimination des guerres, susceptibles désormais de déboucher sur des risques mortels pour l'humanité, l'avènement de politiques, nationales et planétaires, de développement économique maîtrisé, se donnant pour finalité l'épanouissement individuel et collectif, une coopération et des fraternités, nationales et planétaires, incluant, a priori, tous les êtres humains.

3) À rebours de ces objectifs élevés, Il faut au contraire noter, dans la dernière période, les menaces potentielles, à courte échéance, d'aggravation d'affrontements militaires multiples (classiques, mais pouvant dériver jusqu'au nucléaire), régionaux (Moyen-Orient, Corée, Asie de l'Est et du Sud, Afrique de l'Est et subsaharienne, Mer de Chine du Sud) avec dans cette zone de multiples provocations US, passage régulier de bateaux militaires US, propositions de ventes d'armes à Taïwan (pourtant partie intégrante du territoire chinois).

Cette étape est marquée par l'affichage d'une volonté hégémonique mondiale du capital occidental avec, comme leaders, les USA et l'UE. Idéologiquement, c'est à partir des années 80 leur offensive de « la fin de l'histoire » par le triomphe définitif du capitalisme, étayée par l'avènement d'un libre échangeisme mondial où l'on fait faussement miroiter aux PED des possibilités d'exporter en direction des pays développés occidentaux. Nombre d'entre eux se laissent abuser et se rallient plus ou moins au camp occidental (voir les illusions en Algérie découlant des accords euro-méditerranéens, dont nous avons été témoins à l'époque, lors de colloques en Algérie).

Du même coup, la Chine et l'URSS perdent de leur influence politique auprès des PED et se trouvent évincés de nombre de leurs échanges commerciaux avec ces derniers.

5 Paul Sindic a écrit « Urgences climatiques », éditions Le temps des cerises, 2010

La politique chinoise

D'où un rapprochement Chine-Russie, après la disparition de l'URSS en 1991, pour mettre sur pied des alliances visant à rétablir auprès des dits PED, à la fois leur influence politique et des liens économiques d'envergure. Dans cette alliance, c'est la Chine qui prend la tête des initiatives diplomatiques et économiques en direction des pays émergents et des PED. Il s'agit notamment de la création des BRICS : une alliance politico-économique (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) pour faire face au camp occidental, favoriser des échanges qui ne soient pas sous influence financière occidentale. Ce groupe représente 3,4 milliards d'habitants, soit près de la moitié des habitants de la planète. À noter qu'après le coup d'état au Brésil, son auteur Bolsonaro, qui relève plutôt de la mouvance politique occidentale, n'a nullement remis en cause son appartenance au groupe des BRICS, favorisant les échanges commerciaux avec la Chine (ex. achat par celle-ci d'un réseau électrique au Brésil).

La Chine et la Russie vont créer également « l'Organisation de coopération de Shanghai » (OCS) qui regroupe notamment un grand nombre de pays de l'Eurasie, avec à l'Ouest, la Russie, la Turquie et l'Iran, au centre, la plupart des pays asiatiques de l'ancienne URSS, au Sud, l'Inde et le Pakistan ;

Participants actuels à L'OCS :

- Membres fondateurs (2001) : Chine, Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbekistan ;
- Nouveaux Membres (2017) : Inde, Pakistan ;
- États observateurs (2012 à 2015) : Afghanistan, Iran, Mongolie, Biélorussie ;
- États partenaires de discussion (2009 à 2015) : Sri Lanka, Turquie, Cambodge, Azerbaïdjan, Arménie, Népal ;
- États ou organismes invités : Turkménistan, Asean

On notera la souplesse de la Chine qui admet une variété de niveaux d'engagements des membres participants et qui invite aussi des membres de l'ASEAN, organisation régionale de l'Asie du Sud Est, comprenant des membres appartenant au camp occidental : Australie, Nouvelle-Zélande.

Les finalités sont multiples : bloquer les immixtions militaires occidentales dans cette vaste zone (leçons de la guerre en Afghanistan), avec notamment de la part de la Russie des fournitures de missiles S400 (appréciés pour leur rapport qualité-prix attractif) : achats par l'Iran, la Turquie (malgré son appartenance à L'OTAN), l'Inde.

L'ensemble des pays membres de l'OCS représente 50 % de la population mondiale.

Autre création chinoise, une initiative proprement financière :

- En 2015 , création d'une Banque d'investissement régionale pour l'Asie du Sud, l'AIIB, au capital (100 milliards de \$) majoritairement chinois, mais que Beijing a ouverte à d'autres pays investisseurs en Asie (notamment Australie, Corée du Sud, France et Royaume-Uni). Cette initiative est attractive, car elle permet aux pays de la région d'échapper aux contraintes exorbitantes souvent liées aux financements internationaux de la Banque Mondiale ou du FMI. Mais, en contrepartie, elle lie durablement les pays concernés à la Chine.

- Même type d'initiative financière en ce qui concerne les 16 anciens pays socialistes de l'Europe de l'Est, qu'ils soient devenus membres de l'UE ou non. C'est l'Accord de coopération « Format 16+1 » (propositions de prêts avantageux à long terme, sans contraintes) qui permet en fait à la Chine de prendre pied au sein de l'UE. La dite Chine a souhaité aussi que cet Accord puisse s'étendre à l'ensemble des pays de l'UE (pas de réponse de celle-ci). Par ailleurs, la Chine demande à être traitée comme d'autres pays hors UE pour d'éventuelles prises de contrôle de sociétés européennes. Pas de réponse de l'UE. Sans nous étendre sur le sujet pour l'instant, mentionnons simplement l'immense projet des « Routes de la soie » ;

- Ferroviaire terrestre , Asie du Sud Est, Asie centrale jusqu'à la Russie, l'Europe centrale et occidentale.
- Lignes maritimes de porte -containers le long .des côtes de l'Asie du Sud, de l'Afrique orientale et occidentale, en Méditerranée (Grèce, Italie,, Algérie, Marseille, avec financement par la Chine en Afrique de ports en eaux profondes, implantation aussi le long des côtes de l'Amérique du Sud et de la côte occidentale des USA capables d'accueillir les dits porte-containers.

Il est clair qu'il s'agit en ce qui concerne la Chine d'une ambition de domination économique du monde. Dans l'association Chine-Russie, c'est par contre la Russie qui est manifestement responsable d'un niveau élevé des capacités militaires, comme nous allons le voir ci-après.

L'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine et le changement de doctrine stratégique militaire de la Russie

Nous avons déjà souligné les difficultés économiques diverses qui avaient affecté l'URSS dans les décennies 70 et 80, parmi lesquelles une course effrénée aux armements nucléaires (dans le but de maintenir la parité avec les USA en nombre de missiles stratégiques et d'ogives nucléaires) tenait une grande place.

Détenir de quoi détruire trois ou quatre fois le niveau d'armements nucléaires de l'adversaire potentiel est une absurdité, sauf pour les profits des firmes qui les fabriquent. D'où le traité Gorbatchev-Reagan de réduction progressive des dits armements (1987), mais qui ne réglait pas le problème de la suprématie. Mais il provoque une véritable détente, avec même des ventes civiles de plutonium russe à des centrales nucléaires américaines.

Notons au passage qu'à l'heure actuelle, il y a neuf pays qui possèdent des armes nucléaires, classés par importance du stock détenu : USA, Russie, Chine, France, Royaume-Uni, Inde, Pakistan, Israël, Corée du Nord.

Poutine confirme à son arrivée au pouvoir (2000) qu'il s'engage à ne jamais opérer le premier une frappe nucléaire. (option importante)

Mais il va mettre sur pied, rapidement, une force de dissuasion sophistiquée capable d'entraver massivement et de rendre extrêmement coûteuse, voire de dissuader, toute tentative d'attaque nucléaire grâce à de nouvelles armes.

Bref aperçu de ces armes :

- le Kinzhal, missile de portée intermédiaire, aéroporté, vitesse mach 10, capable donc d'éliminer n'importe quel missile balistique ;
- le Burevestnick, missile à propulsion nucléaire, capable de faire quasiment le tour de la Terre sans ravitaillement, mais dont la mise au point définitive paraît connaître des difficultés ;
- le Zircon, missile hypersonique récent, capable d'atteindre mach 27, soit 30.000 kms à l'heure ;
- le Poseidon, drone sous-marin à propulsion nucléaire et porteur potentiel de torpilles sous-marines VA-111 CHKAL pouvant aller jusqu'à 500/600 kms/h grâce au principe de la super cavitation. Celle-ci maintient une bulle de gaz en permanence au nez de la torpille en utilisant les gaz de son moteur fusée. À charge classique ou nucléaire potentielle, parvenant à son but en quelques minutes, elle est susceptible de transformer en cauchemar les provocations des navires de guerre US, à proximité immédiate des côtes de la Chine. Ce type d'armes serait possédé également par l'Allemagne, par l'Iran ? (même utilisation pour les provocations US à proximité des côtes de ce pays). Évidemment, les USA sont en train d'essayer de se doter de ce type d'armes.
- En cours de mise au point aussi par la Russie, apparemment, des armes laser capables de détruire à distance toute l'électronique d'engins volants (chasseurs, missiles) localisés électroniquement.

Toutes ces armes seront apparemment également disponibles pour la Chine, moyennant finances évidemment. Celle-ci se dote de ses propres armes, missiles, chasseurs. La Russie lui a fait cadeau d'un porte-avion d'occasion et elle construit maintenant ses propres porte-avions (programme de 6 apparemment).

Il semble, selon un « *Russia today* » récent, qu'au cours d'une entrevue avec Donald Trump, Vladimir Poutine lui ait proposé « *Plutôt que de vous escrire à essayer de nous rattraper, vous feriez mieux de nous acheter ces nouvelles armes. Nous sommes prêts à vous en vendre* ». Cela témoigne d'un certain humour de Vladimir Poutine, encore que faire de l'humour sur un sujet pareil reste problématique. Il est clair que les USA vont évidemment faire le forcing (et le font déjà) pour rattraper ce retard. Si l'ensemble des peuples n'impose pas l'abolition des armes nucléaires, on va à brève échéance vers de forts risques d'une guerre spatiale nucléaire qui signifierait la fin de l'humanité.

La politique des États-Unis

Ceci étant, les USA possèdent toujours l'assortiment d'armements classiques le plus important du monde : milliers d'ogives nucléaires, nombre de missiles classiques, nombre de porte avions (11).

Notons par ailleurs le reniement par les USA de l'Accord international sur le nucléaire iranien, mais aussi leurs violations les plus grossières de la légalité internationale, passibles du tribunal pénal international (Ex : crime de guerre constitué par le bombardement massif en Irak de Mossoul, en partie rasée, alors qu'elle abritait encore des centaines de milliers de civils Malheureusement, avec le Royaume-Uni, notre pays a participé aussi à ce crime de guerre sans que cela ait soulevé beaucoup de remous.

Enfin, dernier exemple, le lobby le plus puissant et le plus dangereux pour l'avenir de l'humanité, le complexe militaro-industriel US. Le Président Eisenhower, ancien Général en chef de l'armée US, à la fin de son mandat, au début des années 60, avait popularisé l'expression « *complexe militaro-industriel* », mais il considérait celui-ci comme « *une menace pour la liberté et la démocratie américaine* »⁶. Que dirait-il aujourd'hui ?

Le poids budgétaire des dépenses affectées actuellement aux USA au complexe militaro-industriel atteint près de 700 milliards de \$/an, soit plus de dix fois les dépenses militaires de la Russie et de la France, qui sont à peu près équivalentes, à 65 milliards de \$/an. Depuis l'appréciation critique d'Eisenhower, les dangers que représente le « *complexe militaro-industriel* » US se sont considérablement accrus. Les firmes privées qui le constituent recherchent, comme toutes leurs homologues dans d'autres activités, les taux de rentabilité très élevés du capitalisme mondialisé néolibéral (10 à 15% /an). Pour y parvenir durablement, il leur faut impérativement accroître toujours plus leurs ventes à un maximum de pays clients.

Or, quelle peut être la motivation d'acheter toujours plus d'armes, de munitions, de matériels de guerre, c'est, soit la volonté de déclencher soi-même une guerre, soit la peur d'être attaqué. Si la guerre éclate, c'est alors l'explosion des profits : il faut remplacer les munitions, les armes, missiles, matériels de transports détruits. Si c'est un affrontement entre pays tiers, une guerre « *par procuration* », alors là, c'est vraiment la réussite totale, champagne pour tout le monde, sauf évidemment pour les blessés, les mutilés et les morts (exemple les ventes d'armes US et françaises, à l'Arabie saoudite, qui, avec celles-ci, massacre les yéménites, met sur pied l'État islamiste.

6 17 janvier 1961 - *Le président sortant, le républicain Dwight Eisenhower, prononce un dernier discours à la nation américaine avant l'assermentation de son successeur, le démocrate John F. Kennedy. À cette occasion, Eisenhower étonne quelque peu en invitant ses compatriotes à la méfiance face à « toute influence injustifiée, qu'elle ait ou non été sollicitée, exercée par le complexe militaro-industriel ». L'expression « complexe militaro-industriel » aura dorénavant sa niche dans le vocabulaire politique, particulièrement aux États-Unis.*

Dernier danger majeur représenté par le « *complexe militaro-industriel* » US, la possibilité qu'il aille jusqu'à la guerre nucléaire, notamment au Moyen-Orient. Même s'il devrait éviter de s'attaquer directement à la Russie (voir plus haut, la supériorité actuelle de la dissuasion russe), il multiplie, via l'OTAN, les provocations à sa frontière. En effet les dernières informations qui circulent à propos de la stratégie du « *complexe militaro-industriel* » US sont que celui-ci envisagerait de construire une « *arme nucléaire miniaturisée* », pour essayer d'éviter le tabou que représente heureusement encore une attaque nucléaire majeure unilatérale. On peut assez facilement imaginer que le soin d'envoyer ce type d'armes sur les installations nucléaires civiles iraniennes soit confié à Netanyahu, qui, manifestement, en meurt d'envie. Mais ce serait de la folie, car la suite a beaucoup de chances de devenir incontrôlable et ce pourrait être la fin de l'humanité.

Évidemment, les USA sont à l'heure actuelle dans une phase transitoire, avec le changement de président. Autant on pouvait dire qu'avec Trump, le complexe militaro-industriel était roi et pouvait par son intermédiaire ou celui d'un de ses collaborateurs, Pompeo, pousser à la multiplication des conflits et des tensions militaires, autant on peut espérer qu'avec le nouveau président, Biden, réformiste très modéré et lui aussi ferme soutien du capitaliste néolibéral US, il y ait quand même une certaine désescalade des tensions militaires internationales. à vérifier. En tout cas, à l'intérieur du parti démocrate, la tendance Sanders est fermement décidée à aller en ce sens et constitue donc un allié potentiel.

Conclusion

Nous mettrons l'accent dans un prochain article sur diverses propositions de luttes politiques internationales pacificatrices visant notamment à:

- Confirmer aux organisations internationales de l'ONU (AG, Secrétariat général, organisations spécialisées) la responsabilité et la mission de résoudre divers problèmes planétaires :
- Empêcher ou mettre fin aux conflits armés (restaurer pleinement le rôle pacificateur des casques bleus, que, seule ou à peu près, actuellement, la Chine fournit sur demande du Secrétaire général de l'ONU, appliquer des sanctions financières à des violations grossières du droit international).
- Aider, techniquement et financièrement, via les organisations spécialisées de l'ONU, les PED à se développer (éducation, santé, logement, agriculture, industrie, énergie, infrastructures de transport), sans tomber sous la coupe de multinationales étrangères, les aider également à assumer les investissements pour maîtriser l'évolution du climat et ses conséquences.
- Doter l'ONU (AG, secrétariat général, organisations spécialisées) de ressources propres prélevées par l'ONU elle-même sur la fortune planétaire des 1% pour financer ces activités pacifiques (proposition 2%/an sur la dite fortune (2019 : selon le Crédit suisse : 138,000 milliards de \$) soit 2.560 milliards/an à répartir entre les PED, selon leurs besoins.
- Régulation solidaire des échanges commerciaux pour pallier aux dominations, voire aux prédatations du libre-échange.

Déclaration universelle sur le Droit Humain à la Paix - un outil essentiel

L'IDRP a soutenu dès le début le travail effectué par l'AEDIDH (Association espagnole pour la promotion du droit international du droit humain) et en particulier la Déclaration universelle pour le Droit humain à la paix, adoptée à Luarca, en juillet 2019 et destinée à être soumise au vote de l'Assemblée générale de l'ONU. Nous en publions ci-dessous les différents articles.

Luarca (Espagne), le 14 juillet 2019

L'Assemblée générale,
Guidée par les objectifs et les principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et par l'engagement des Etats membres à promouvoir la paix, les droits de l'homme et le développement.

[...]

Proclame la **Déclaration universelle du droit humain à la paix** suivante:

Article 1. Les détenteurs du droit

1. Les individus, les groupes, les peuples, les minorités et l'humanité entière ont le droit à la paix. La paix est une condition nécessaire à la jouissance de tous les droits de l'homme universellement reconnus, y compris le droit au développement et à l'environnement.
2. Le droit humain à la paix est inaliénable, universel, indivisible, interdépendant et lié avec les autres droits de l'homme.
3. Le droit humain à la paix doit être mise en œuvre sans distinction ni discrimination.

Article 2. Les éléments

1. Les éléments constitutifs du droit humain à la paix sont déjà établis dans la Charte des Nations unies et dans certaines dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
2. Tout individu peut faire valoir les différents éléments du droit humain à la paix en déposant des plaintes auprès des organes relatif aux droits de l'homme créés par les Nations unies, des tribunaux régionaux des droits de l'homme et des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.
3. Tout individu, peuple et groupe minoritaire soumis à une agression, au génocide, au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à d'autres formes d'intolérance, ainsi qu'à l'apartheid, le colonialisme, le néo-colonialisme et d'autres crimes internationaux, méritent une attention particulière en tant que victimes de violations du droit humain à la paix.

Article 3. Les détenteurs d'obligations

1. Les États sont les principaux détenteurs d'obligations du droit humain à la paix.
2. Les États doivent aborder les causes profondes des conflits et élaborer des stratégies préventives pour veiller à ce que les réclamations sont traitées de manière opportune et ne conduisent pas à la violence.
3. Les États ont l'obligation de négocier de bonne foi et de régler les différends par des moyens non violents.
4. Les États se conformeront à l'obligation légale de ne pas recourir à la menace ou à l'usage de la force dans les relations internationales.
5. Les États s'abstiendront d'imposer des sanctions unilatérales et réprimeront la

propagande de guerre.

6. Les États faciliteront la contribution des femmes à la prévention, la gestion et le règlement pacifique des différends, ainsi qu'au maintien de la paix après les conflits.
7. Les États renforceront l'efficacité des trois piliers fondateurs des Nations unies dans les domaines de la paix et la sécurité internationales, des droits de l'homme et du développement.
8. Les États doivent respecter le droit des peuples à l'autodétermination.
9. Le Conseil de sécurité doit être réformé pour assurer le respect de ses obligations en vertu de la Charte des Nations unies dans le domaine de la sécurité collective.

Article 4. Le droit au désarmement

1. Tous les États ont l'obligation de se désarmer progressivement et de supprimer ses armes de destruction massive ou armes frappant sans discrimination, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques.
2. L'utilisation d'armes qui nuisent à l'environnement, en particulier les armes radioactives et les armes de destruction massive, sont contraires au droit international humanitaire, au droit à un environnement sain et au droit à la paix. Les États les ayant utilisées, ont l'obligation de restaurer l'environnement et de réparer les dommages causés.
3. Les États établiront des zones de paix et des zones exemptes d'armes nucléaires.
4. Les ressources libérées par le désarmement seront consacrées à la promotion et au respect des obligations établies par les traités relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'implémentation des droits au développement et à l'environnement.

Article 5. Le droit à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme

1. Tous les individus et les peuples ont le droit à une éducation complète à la paix et aux droits de l'homme dans le cadre de la Déclaration et du programme d'action relatif à une culture de paix et au dialogue entre les cultures.
2. L'éducation et la socialisation de la paix est une condition sine qua non pour désapprendre la guerre et construire des identités dénuées de violence.
3. Toute personne a le droit de dénoncer toute situation qui menace ou viole le droit à la paix, et de participer librement à des activités pacifiques pour la défense du droit à la paix.
4. Les États s'engagent à réviser les lois et les politiques nationales qui sont discriminatoires à l'égard des femmes, et d'adopter des lois pour lutter contre la violence domestique, la traite des femmes et des filles et la violence fondée sur le sexe.

Article 6. Le droit à la sécurité humaine

1. Toute personne a droit à la sécurité humaine, y compris la libération de la crainte et de la misère.
2. Tous les peuples et les individus ont le droit à la vie dans un environnement privé et public qui soit sûr et sain.
3. La libération de la misère implique la jouissance du droit au développement durable et des droits économiques, sociaux et culturels.

Article 7. Le droit de résister à l'oppression

1. Les individus ont le droit à une objection de conscience au service militaire.
2. Les membres de toute institution militaire ou de sécurité ont le droit de désobéir aux ordres manifestement contraires à la Charte des Nations unies, au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Une telle désobéissance ne saura en aucun cas constituer une infraction militaire.
3. Les États doivent s'abstenir d'attribuer à des entreprises privées des fonctions militaires et de sécurité qui sont propres à l'État.
4. Les entreprises militaires et de sécurités privées ainsi que leur personnel doivent pouvoir être tenus pour responsables des violations du droit international des droits de

l'homme et du droit international humanitaire.

5. Tout individu et peuple doivent avoir le droit de résister et de s'opposer au colonialisme, à l'occupation étrangère et à l'oppression nationale; à une agression, au génocide, au racisme, à l'apartheid, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité.
6. Le personnel de maintien de la paix des Nations unies sont responsables en cas de faute pénale ou de violation du droit international. Les États fournisseurs de contingents doivent enquêter sur les plaintes déposées contre des membres de leurs contingents nationaux.
7. Les victimes de violations des droits de l'homme ont le droit de connaître la vérité, à obtenir une compensation, à la justice, à la réparation et à des garanties de non-répétition.
8. Tous les individus ont le droit de demander le statut de réfugié et d'en bénéficier, sans discrimination, conformément au droit international.
9. Les États ont l'obligation de respecter, protéger et faciliter les droits de l'homme de tous les individus et groupes vulnérables sous leur juridiction, quelle que soit leur nationalité, leur origine ou leur statut migratoire.

Article 8. Les droits au développement et à l'environnement

1. Tous les individus et les peuples ont le droit de participer au développement économique, social, culturel et politique, dans lequel tous les droits de l'homme et libertés fondamentales peuvent être pleinement exercés, ainsi que de contribuer, et profiter de ce développement.
 2. Toute personne a droit à un environnement sûr, propre et paisible, et à l'action internationale visant à atténuer la destruction environnementale, en particulier le changement climatique.
3. Les États doivent transférer les technologies dans le domaine du changement climatique, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées.
4. Conformément à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, les États doivent fournir un financement approprié aux États qui ne possèdent pas des ressources suffisantes pour s'adapter au changement climatique.

Article 9. La mise en œuvre

1. Les États, les Nations unies et ses institutions spécialisées, fonds et programmes, adopteront des mesures durables et appropriées pour mettre en œuvre la présente Déclaration. Les organisations internationales, régionales, nationales et locales, ainsi que la société civile, doivent participer activement à la mise en œuvre de la présente Déclaration.
2. Tous les États devront mettre en œuvre de bonne foi les dispositions de la présente Déclaration par l'adoption de mesures législatives, judiciaires, administratives, éducatives ou autres, nécessaires pour promouvoir sa réalisation effective.
3. Le Conseil des droits de l'homme contrôlera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Déclaration par un point permanent dans son ordre du jour et en nommant un rapporteur spécial sur le droit humain à la paix.
4. Les comités des Nations unies chargés de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme et les organismes régionaux compétents sont invités à intégrer cette Déclaration dans leurs activités de protection.

CONTRÔLE DES VENTES D'ARMES : AVANCÉES ET COUPS FOURRÉS

Le 18 novembre derniers, deux députés, un LREM et l'autre LR, ont déposé un rapport d'information mené depuis 2018 sur le contrôle des exportations d'armement, autrement dit des ventes d'armes de la France. Ce rapport veut s'inscrire dans la politique gouvernementale des exportations mais souhaite nécessaire de renforcer le contrôle des élus sur les ventes d'armes françaises et leur conformité avec les différents traités de contrôle de ces exportations. L'ONG « Disclose » a révélé une note d'information secrète gouvernementale, ayant pour but de « torpiller » ce rapport. Pour que chacun juge de cette affaire, l'IDRP publie la synthèse officielle de ce rapport et de ses propositions et la note que l'ONG « Disclose » a publiée sur son site pour révéler cette affaire et qui a été relayée notamment par Mediapart.

Daniel Durand – Claude Ruelland.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

en application de l'article 145 du Règlement

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 31 octobre 2018

sur le contrôle des exportations d'armement

et présenté par

M. Jacques MAIRE et Mme Michèle TABAROT,

Députés

Synthèse

**« Renforcer le contrôle parlementaire des exportations
d'armement, une contribution à l'Europe de la défense »**

Le rapport propose une analyse approfondie de la question des exportations d'armement en France. S'il est attendu un jugement sur la qualité du contrôle et les perspectives concernant le rôle du Parlement, ce rapport va au-delà et développe une vision globale, française, européenne et internationale, des enjeux de cette politique publique. Il s'appuie pour cela sur un travail de 18 mois, des auditions de plus de 180 acteurs sans compter les nombreuses rencontres informelles, et des déplacements dans 4 pays.

Vos rapporteurs ont adopté une approche large des secteurs contrôlés, fondée sur le risque d'atteinte aux droits de l'Homme, pour définir le périmètre du rapport : ces secteurs contrôlés

incluent les matériels de guerre, dont la vente est prohibée sauf autorisation via licence, mais également les biens à double usage, d'utilisation civile mais susceptibles de donner lieu à prolifération de matériels dangereux, également soumis à licence mais dont le principe est l'autorisation.

Il y a une spécificité française en la matière. L'importante base industrielle et technologique de défense (BITD) revêt un enjeu économique majeur, mais l'exportation d'armement est également perçue comme un instrument de la politique étrangère dans ses deux dimensions fondamentales : le maintien d'une autonomie stratégique française et européenne dans les équipements nationaux de défense et notre contribution à la sécurité internationale, permettant à nos partenaires stratégiques mais aussi aux autres États clients d'assurer leur défense.

Dans ce contexte, le contrôle de l'exportation a bien pour objectif le respect de nos engagements internationaux, car la valeur de la marque « France » est indissociable des valeurs humanistes reconnues à notre pays de par le monde. C'est pourquoi la France s'engage concrètement dans les actions de lutte contre la prolifération et de réglementation du commerce des armes. Mais le contrôle intègre d'autres dimensions aussi fondamentales, liées à la sécurité de nos forces et à notre supériorité technologique.

L'examen des processus de contrôle illustre le caractère robuste de l'organisation de l'État : l'instruction interministérielle des dossiers, l'évaluation des risques et la rigueur des décisions prises en témoignent, et notre système se compare aisément avec celui de nos partenaires étrangers. Mais le contrôle est également un élément de compétitivité dans un contexte concurrentiel renforcé. À cet égard, quelques pistes d'optimisation du dispositif français sont proposées.

Le contexte actuel est susceptible de remettre en cause le consensus français traditionnel sur l'exportation d'armements. Ceci est le résultat de plusieurs dynamiques : le conflit au Yémen, véritable catastrophe humanitaire, a entraîné une mobilisation des organisations non gouvernementales (ONG) et une couverture médiatique critique sans précédent connu. Le rapport détaille la façon dont cette pression médiatique s'exerce dans le cadre d'un partenariat bien organisé entre ONG et organes de presse. L'analyse fine des prises de position des ONG, sur une base factuelle et sans préjugé, révèle une réalité : la France est bien plus souvent ciblée que ses partenaires par les critiques des ONG, sans que sa part dans les exportations ne le justifie. D'autres facteurs renforcent cette fragilisation du consensus français, comme la montée du débat sur l'utilisation des biens à double usage, et notamment les technologies d'interception et de traitement des communications, et l'accélération forte de la judiciarisation du contrôle export.

Le contentieux monte en puissance fortement : la Position commune de l'Union européenne (UE) de 2008 et le Traité sur le commerce des armes (TCA) de 2013 sont désormais invoqués à l'appui de nombreux contentieux administratifs pour attaquer la délivrance de licences par l'État. Si le risque d'annulation semble faible à court terme en France, ces recours ont déjà donné lieu à suspension de licences au Royaume-Uni ou à annulation en Belgique. Les recours pénaux se multiplient aussi, en France comme à l'étranger, et mettent potentiellement en cause la responsabilité des entreprises aujourd'hui et celle des autorités publiques demain. La jurisprudence en France paraît assez protectrice, mais la pression contentieuse peut aussi concerner les filiales des groupes français à l'étranger. La prise de conscience des autorités politiques semble encore assez limitée à vos rapporteurs. Il est pourtant possible qu'un jour l'administration ait à rendre compte aux juges de la façon dont elle instruit l'examen de la conformité de la licence à nos engagements internationaux. Quant à l'attitude de l'immense majorité des industriels, elle dénote une forme de déni de responsabilité : ils se sentent exonérés de toute mise en cause pour exporter sous licence. L'examen détaillé des processus de mise en cause de la responsabilité de l'industriel par le juge pénal montre qu'il n'en est rien. Il faut souhaiter que ce rapport soit l'occasion d'une prise de conscience de leur part.

Face à cette mise en cause croissante, le contrôle fait face à plusieurs défis. D'abord, le contrôle des biens à double usage fait l'objet d'une course de vitesse : le régime de Wassenaar, qui l'organise, définit la liste des biens contrôlés par accord international ; sa mise à jour est dépendante des vicissitudes de la négociation. Le rythme actuel des innovations, notamment dans les technologies pouvant menacer les libertés publiques, suppose donc qu'une liste nationale complémentaire soit élaborée et mise à jour très régulièrement et complétée par un ciblage des entités clientes. De plus, un certain nombre de faits plaide pour un approfondissement du contrôle des biens à double usage dans le cadre d'un rapprochement avec certains éléments du contrôle effectué par la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) et d'un rôle accru de la direction générale de l'armement (DGA).

Enfin, les controverses concernant les armements vendus par la France concernent des contextes d'utilisation qui se développent bien après l'octroi de la licence. Les dispositifs utilisables pour suivre et faire respecter l'usage des armements dans la durée relèvent davantage de l'influence (maintenance, partenariats...) que d'outils de contrôle effectifs. Vos rapporteurs estiment que des marges de progression sont possibles pour renforcer la redevabilité des États clients, à partir du moment où les règles du jeu sont clairement définies en amont du contrat, ou dans le cadre d'autres éléments de coopération militaire de nos partenariats stratégiques. À cet égard, le « contrat de partenariat gouvernemental » (CPG) dans le domaine de l'armée de terre peut être une source d'inspiration dans certains cas limités.

Le rapport place au centre de sa réflexion la perspective française d'une plus grande intégration européenne en matière de défense et d'armement. La stratégie européenne en matière d'armement et sa dimension export sont des éléments fondamentaux de la pérennité de notre souveraineté. Vos rapporteurs défendent une approche volontariste dans le rééquilibrage difficile de nos exportations vers l'Europe, ce qui passe par le succès des instruments de coopération nouvellement créés comme le fonds européen de défense (FEDEF) et la coopération structurée permanente (CSP). La masse critique du marché de l'armement européen, offre et demande, est telle qu'elle permet d'envisager une réelle autonomie stratégique qui manque au niveau national.

Mais, aujourd'hui, les contrôles des États Membres empêchent les exportations d'équipements produits en commun et constituent de forts irritants, qui pourraient être renforcés par le Brexit. Vos rapporteurs sont donc très en faveur d'une convergence normative et des pratiques en matière de contrôle mais réfutent l'idée présente en Europe d'une communautarisation de l'octroi des licences. Cela ferait dépendre nos choix de souveraineté de positions d'États membres peu impliqués et donc peu enclins à assumer une prise de risques partagée. L'enjeu premier à cet égard est la nécessité de trouver un point d'équilibre avec l'Allemagne, notre partenaire pour les grands programmes d'avion et de char du futur. La conclusion d'un récent accord remplaçant l'accord « Debré-Schmidt » est une étape dont il faudra s'assurer de l'application. Vos rapporteurs estiment qu'il serait opportun de prolonger cette approche au niveau des États de la « *Letter of Intent* » (LOI). Sur le plan parlementaire, des échanges pourraient être structurés au sein de l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA) et, en cas de succès, proposés aux Parlements des États de la LOI.

Les contraintes supportées par notre politique d'exportation du fait des réglementations américaines extraterritoriales, dites « ITAR » et « EAR », nécessitent une réponse européenne. Elle est possible sur le plan des stratégies d'approvisionnement au niveau français comme à l'échelon européen.

Afin de faciliter une convergence européenne d'armement et de défense, un rapprochement interparlementaire est fondamental. Les parlements nationaux de nos principaux partenaires européens disposent d'une réelle influence et sont aujourd'hui peu aidants en la matière. Afin que la coopération interparlementaire soit possible, la France doit améliorer l'information et

le pouvoir de contrôle de son Parlement sur sa politique d'exportation d'armement. Aujourd'hui, le Parlement est peu impliqué. La protection du secret, essentielle en la matière, l'explique en partie. Au-delà, les échanges autour du rapport annuel sur les exportations d'armement ne constituent pas un instrument de contrôle. Les autres rapports sur le sujet, produits par notre propre gouvernement ou par d'autres États exportateurs, montrent de réelles possibilités d'amélioration.

Donner un pouvoir de contrôle au Parlement suppose d'en clarifier les objectifs. Il s'agit en premier lieu de s'assurer de l'effectivité du contrôle et du respect de nos engagements internationaux. Il faut également alimenter un débat informé vis-à-vis de l'opinion publique, qui puisse enrichir le dialogue limité entre ONG et Gouvernement. Enfin, le Parlement a un rôle concret à jouer dans l'Europe de la Défense, une priorité française de toutes les majorités. Les parlements de nos partenaires jouent un rôle réel dans les politiques d'armement nationales et dans le contrôle à l'export. Il peut exister un sentiment de défiance envers la France, notamment du fait de son statut de puissance militaire et d'une crainte de *leadership* qui en découlerait. L'absence d'interlocuteur parlementaire français renforce cette défiance. C'est une faiblesse pour notre pays.

Si l'on veut créer cette appropriation, il importe de donner un rôle réel aux parlementaires, tout en respectant les contraintes liées à ce secteur, et en particulier le respect du secret, sans toutefois s'interdire d'engager une réflexion sur la définition du périmètre des informations classées. Le contrôle *a priori*, pratiqué en Suède comme aux États-Unis, n'est pas une option pour notre pays, du fait de la séparation des pouvoirs et du rôle dévolu à l'exécutif par la Constitution.

La mise sur pied d'un contrôle *a posteriori* apparaît en revanche possible, en tirant les leçons des limites fortes du modèle allemand, de l'expérience britannique dont le contexte est plus proche, et de l'expérience française dans un domaine également contraint par le secret : la délégation parlementaire au renseignement (DPR).

Vos rapporteurs proposent donc la création d'une délégation parlementaire au contrôle des exportations d'armement. Celle-ci se verrait dotée d'un droit d'information, dont la solidité dépend étroitement de la base juridique retenue, et d'un droit à émettre des recommandations, confidentielles quand elles sont spécifiques à une situation. Elle pourrait en outre émettre ponctuellement des avis sur des demandes en cours d'examen. Au-delà de sa fonction de contrôle, la délégation aurait également pour mission d'enrichir le débat public à travers un rapport annuel, une contribution aux échanges sur le rapport annuel du Gouvernement au sein des commissions concernées de l'Assemblée, mais aussi l'animation d'un débat « hors-les-murs ».

Intégrer cette mission au sein de la DPR est une possibilité. Mais cela nécessite de réformer profondément cette dernière de façon à exercer deux contrôles distincts quant au cadre juridique et aux interlocuteurs. Cette complexité supplémentaire ne semble guère justifiée aux yeux de vos rapporteurs, si ce n'est d'éviter la création d'une nouvelle délégation parlementaire.

Vos rapporteurs appellent à la création rapide d'une commission de travail, si possible bicamérale. Celle-ci permettrait d'engager un travail commun entre l'Assemblée nationale et le Sénat afin d'assurer un premier suivi des exportations en vue d'enrichir le débat sur le rapport du Gouvernement en 2021, mais également de préparer le dispositif institutionnel qui sera mis en œuvre.

Propositions

Proposition n° 1 : Charger la DGA et le SBDU d'une mission de sensibilisation en matière de droits humains envers les entreprises exportatrices d'armements et de biens à double usage, en tenant compte des risques liés à leur responsabilité pénale.

Proposition n° 2 : Renforcer le contrôle des exportations sur les armes de petit calibre et les véhicules blindés légers pour lesquels le risque de détournement est plus important.

Proposition n° 3 : Dans le cadre de la CIEEMG, renforcer l'évaluation de l'impact d'une opération d'exportation sur l'autonomie d'un programme stratégique (amortissement, effort de R & D, impact budgétaire pour la France...).

Proposition n° 4 : Créer une liste nationale des biens à double usage complémentaire des listes internationales et européennes.

Proposition n° 5 : Unifier le contrôle effectué sur les exportations de matériels de maintien de l'ordre au sein de la CIBDU afin de créer un guichet administratif unique pour les entreprises actuellement concernées par les différents règlements européens.

Proposition n° 6 : Renforcer et mutualiser l'expertise technique pour l'ensemble des technologies sensibles des biens à double usage, en élargissant le rôle de la DGA dans ce domaine.

Proposition n° 7 : Sur le modèle des États-Unis, instaurer pour les biens à double usage un contrôle par client en publiant une liste d'entités soumises à contrôle renforcé.

Proposition n° 8 : Poser le principe que l'exportation d'armes de petit calibre fasse systématiquement l'objet d'une clause de non-réexportation.

Proposition n° 9 : Élargir le contrôle de la destination finale des armements vendus à l'identification du destinataire final.

Proposition n° 10 : Dans le cadre d'un dialogue politique, demander dès le début des négociations des engagements de principe du client pour garantir un usage légitime des équipements, même en l'absence de contrôle dans le contrat.

Proposition n° 11 : Dans le cadre des partenariats stratégiques, proposer aux États clients des formations au respect du cadre juridique international dès lors qu'un risque est identifié.

Proposition n° 12 : Étudier les potentialités de conclusion de contrats de partenariat gouvernemental avec des partenaires hors Union européenne en vue de renforcer notre capacité de contrôle.

Proposition n° 13 : Engager une étude sur la réorientation de la politique d'exportation de la France pour les matériels de surveillance et d'interception.

Proposition n° 14 : Sur le modèle des grands programmes d'armement européens, développer de nouveaux schémas de coopération avec certains États membres de l'UE.

Proposition n° 15 : Sur le modèle du nouvel accord franco-allemand, négocier un accord sur des règles d'exportation communes avec les six pays de la *Letter Of Intent* (LoI) et à l'échelle de l'UE pour les projets éligibles au FEDEF.

Proposition n° 16 : Initier un dialogue interparlementaire sur les enjeux d'exportations d'armes, notamment dans le cadre de l'assemblée parlementaire franco-allemande. Envisager par la suite de l'élargir aux pays de la *Letter of Intent*.

Proposition n° 17 : Encourager la création, à l'échelle européenne, de filières industrielles « ITAR-free » pour les grands programmes d'armement européens.

Proposition n° 18 : Redéfinir le périmètre du secret de la défense nationale afin de permettre une meilleure conciliation entre protection de notre souveraineté et accès à l'information.

Proposition n° 19 : Maintenir le caractère mixte du rapport annuel au Parlement, comprenant un volet soutien à l'exportation et un volet consacré au contrôle qui doit néanmoins être sensiblement développé.

Proposition n° 20 : Inclure, dans le prochain rapport au Parlement sur les exportations d'armement, des informations sur la répartition géographique des refus de licences, sur le modèle du rapport 2017.

Proposition n° 21 : S'assurer que le rapport au Parlement soit toujours au niveau de l'information la plus précise contenue dans les rapports destinés à des organisations internationales.

Proposition n° 22 : Inciter le SGDSN à dévoiler dans le rapport annuel au Parlement les

éléments non sensibles des directives de haut niveau.

Proposition n° 23 : Intégrer dans le rapport annuel au Parlement l'identité des bénéficiaires des livraisons au sein de l'État client ainsi que l'utilisation finale déclarée des équipements.

Proposition n° 24 : Inclure dans le rapport annuel au Parlement des informations sur les licences modifiées, suspendues et abrogées.

Proposition n° 25 : Créer, sur le modèle de ce qui existe au Royaume-Uni, un rapport commun à l'exportation des matériels de guerre et des biens à double usage.

Proposition n° 26 : Initier, avec le soutien du SEAE, des échanges parlementaires sur les rapports aux parlements nationaux dans l'objectif d'une plus grande convergence européenne des mesures de transparence et de l'accès aux informations.

Proposition n° 27 : Instaurer un rapport au Parlement sur une base trimestrielle ou semestrielle ainsi qu'une base de données en ligne permettant d'avoir accès à des données statistiques actualisées.

Proposition n° 28 : Donner au Parlement les moyens de vérifier que le processus d'examen des demandes de licences permet une juste analyse des différents critères qui interviennent dans les décisions relatives aux exportations d'armement.

Proposition n° 29 : Donner au Parlement les moyens d'appréhender l'ensemble des déterminants des exportations d'armement.

Proposition n° 30 : Instituer une délégation parlementaire au contrôle des exportations d'armement et de biens à double usage, bicamérale et en format restreint.

Proposition n° 31 : Constituer, sur instruction des deux assemblées, une commission de travail, si possible bicamérale, afin d'assurer un premier suivi des exportations permettant d'enrichir le débat sur le rapport au Parlement en 2021 et de préparer le dispositif institutionnel qui sera retenu.

Proposition n° 32 : Donner, dans une première phase, une base juridique réglementaire à l'accès aux informations de la délégation parlementaire.

Proposition n° 33 : La délégation parlementaire au contrôle des exportations d'armement : exercerait un contrôle a posteriori sur certaines demandes d'exportation d'armement et de biens à double usage faisant l'objet d'un examen en CIEEMG et en CIBDU ; devrait pouvoir demander à consulter les licences d'exportation, les demandes ayant fait l'objet d'un refus explicite ou implicite ou d'un retrait de l'instruction, les avis rendus par la CIEEMG, les directives de haut niveau du SGDSN et de la CIBDU, les procès-verbaux des contrôles transmis au CMCAP et, le cas échéant, les rapports des inspections compétentes dans ce domaine ;

procéderait à des auditions des membres du Gouvernement et de la haute administration concernés ou de leurs représentants sur une base trimestrielle ;

pourrait transmettre au Gouvernement des observations et des recommandations qui resteraient confidentielles ;

publierait un rapport d'activité annuel assorti de commentaires sur le rapport annuel au Parlement et de recommandations à caractère général.

Proposition n° 34 : Valoriser et enrichir le débat sur le rapport annuel au Parlement en prévoyant :

à cette occasion, que le rapport annuel d'activité de la délégation parlementaire au contrôle des exportations d'armement soit présenté devant les commissions en charge des questions de défense et d'affaires étrangères ;

à terme, qu'un débat en séance publique soit instauré.

Proposition n° 35 : Institutionnaliser une journée d'études permettant un débat sur les exportations d'armement avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées.

LE RAPPORT EXPLOSIF DE L'ONG « DISCLOSE »

Ventes d'armes : en secret, l'exécutif déclare la guerre au Parlement

publié le 7 déc. 2020 par « Disclose⁷

Une note classée « confidentiel défense » dévoile la stratégie du gouvernement pour torpiller les propositions d'un rapport parlementaire sur un contrôle plus démocratique des exportations d'armement.

Silence radio. Depuis la publication, le 18 novembre dernier, du rapport parlementaire sur les ventes d'armes françaises, l'exécutif n'a pas réagi. Du moins pas officiellement. Car, en réalité, le gouvernement a préparé la riposte dans le secret des cabinets ministériels. Objectif : torpiller le rapport des députés Jacques Maire (La République en marche, LREM) et Michèle Tabarot (Les Républicains, LR) et les pistes qu'ils suggèrent pour impliquer le Parlement dans le processus de contrôle des exportations d'armement.

Disclose a été destinataire d'une note de quatre pages rédigée par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), un service directement rattaché à Matignon. Classée « confidentiel défense » – le premier niveau du « secret-défense » –, elle a été transmise au cabinet d'Emmanuel Macron mais aussi à Matignon, au ministère des armées, et à celui des affaires étrangères et de l'économie, le 17 novembre dernier. Soit la veille de la publication du rapport Maire-Tabarot.

étouffer les vellétés

Sobrement intitulé « Analyse des 35 propositions du rapport de la mission d'information sur les exportations d'armement Maire-Tabarot », ce document stratégique révèle l'opposition ferme et définitive du gouvernement à une proposition inédite : la création d'une commission parlementaire chargée « *du contrôle des exportations d'armement* ». D'après Jacques Maire et Michèle Tabarot, « *cet organe n'interviendrait pas dans le processus d'autorisation des exportations mais contrôlerait, a posteriori, les grands choix de la politique d'exportation de la France* ». Impensable pour le gouvernement, qui entend peser de tout son poids pour étouffer dans l'œuf ces vellétés de transparence.

Selon les analystes du SGDSN, cette proposition doit constituer le « *point d'attention majeur* » du pouvoir exécutif ; autrement dit, celui qu'il faut absolument enterrer. Le document explique pourquoi : « *Sous couvert d'un objectif d'une plus grande transparence et d'un meilleur dialogue entre les pouvoirs exécutif et législatif, l'objectif semble bien de contraindre la politique du gouvernement en matière d'exportation en renforçant le contrôle parlementaire.* » A lire les gardiens du temple militaro-industriel français, plus de transparence reviendrait à entraver la liberté de commerce de l'État. Et la SGDSN de prévenir : ces mesures pourraient « *entraîner des effets d'éviction de l'industrie française dans certains pays* ».

protéger les « clients »

Si la commission parlementaire devait malgré tout voir le jour, la note préconise qu'elle ne puisse « *en aucun cas* » obtenir un suivi précis des transferts d'armes. Les élus devront se contenter du rapport qui leur est remis par le gouvernement chaque année, lequel ne précise ni les bénéficiaires du matériel ni son utilisation finale.

« *Cette implication de parlementaires, alertent encore les auteurs, pourrait mener à une fragilisation du principe du secret de la défense nationale (...) ainsi que du secret des affaires et du secret lié aux relations diplomatiques avec nos partenaires stratégiques.* » Le

7 <https://disclose.ngo/fr/article/vente-darmes-en-secret-lexecutif-declare-la-guerre-au-parlement>

risque pour l'État. ? Que « *les clients* » soient « *soumis à une politisation accrue des décisions* » qui nuirait aux affaires et provoquerait la « *fragilisation de notre crédibilité et de notre capacité à établir des partenariats stratégiques sur le long terme, et donc de notre capacité à exporter* ». En ligne de mire, des pays comme l'Arabie saoudite ou l'Égypte, le principal client de l'industrie tricolore en 2019.

Selon les analystes du SGDSN, la création d'un contrôle parlementaire sur les exportations aurait également « *des conséquences pour le gouvernement, dont les différents ministres seraient exposés* ». Comme ce fut le cas en 2019, lorsque la ministre des armées, Florence Parly, dû s'expliquer sur ses mensonges répétés après les révélations de Disclose sur les armes vendues à l'Arabie saoudite et utilisées dans la guerre au Yémen.

« effet de bord »

Un autre élément semble susciter l'inquiétude au plus haut sommet de l'État. : la volonté de convergence entre les représentants des différents parlements de l'Union européenne. Pour Jacques Maire et Michèle Tabarot, ce « *dialogue interparlementaire* » permettrait une meilleure coopération entre Etats membres. Trop risqué, selon le gouvernement, qui y voit « *le risque d'un effet de bord qui exposerait notre politique à des enjeux internes propres à certains de nos voisins européens* ».

Sur ce point, l'analyse aurait pu s'arrêter là. Mais le Quai d'Orsay a voulu préciser le fond de sa pensée, comme le révèlent les modifications apportées au document d'origine. Le cabinet de Jean-Yves Le Drian précise, en rouge dans le texte, qu'une telle convergence entre élus européens serait « *particulièrement préoccupante* », en particulier concernant le Parlement allemand. « *Nous n'avons aucun moyen de maîtriser les vicissitudes [de la politique intérieure allemande]* », et la « *forte mobilisation, très idéologique, du Parlement [allemand] sur les exportations d'armement* », souligne le ministère des affaires étrangères dans ce mail que Disclose s'est procuré.

Ce commentaire illustre les tensions sur ce sujet avec le voisin allemand, qui a mis en place en octobre 2018 un embargo, toujours en cours, sur ses ventes d'armes à l'Arabie saoudite à la suite de l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi à Istanbul. Une décision jugée à l'époque incompréhensible pour Emmanuel Macron. Les ventes d'armes « *n'ont rien à voir avec M. Khashoggi, il ne faut pas tout confondre* », avait alors déclaré le chef de l'État., précisant que cette mesure était, selon lui, « *pure démagogie* ». Une fois le problème allemand évacué, le Quai d'Orsay désigne enfin le véritable ennemi : les institutions européennes, considérées comme « *hostiles à nos intérêts dans le domaine du contrôle des exportations sensibles* ».

ouverture en trompe-l'œil

L'exécutif aurait-il peur du contrôle démocratique ? Il s'en défend et feint même de vouloir protéger les députés contre un piège tendu à eux-mêmes. « *Les parlementaires impliqués dans le contrôle des exportations (...) ne pourraient pas répondre aux demandes de transparence* » et se retrouveraient « *de facto solidaires des décisions prises* », explique le document. En d'autres termes, s'il leur prenait de vouloir contester la politique de ventes d'armes de la France, les élus seraient de toute façon soumis au « *secret-défense* ». Inutile, donc, qu'ils perdent leur temps.

Pour finir, les services du premier ministre formulent une liste de recommandations quant à la réaction à adopter face à cet épineux rapport. Première d'entre elles, « *adopter une position ouverte* » sur les propositions de « *renforcement de l'information du Parlement* ». Un trompe-l'œil, car l'essentiel est ailleurs. « *Il convient, poursuit le texte, de confirmer avec les principaux responsables de l'[Assemblée nationale]* » qu'ils s'opposent à la plus importante proposition du texte, soit la création d'une délégation parlementaire.

En guise de dernière suggestion, les auteurs de la note invitent l'exécutif à définir « *une ligne de communication* » face à la médiatisation du rapport et les réactions des ONG. Une ligne de communication désormais beaucoup plus claire, en effet.

La note « confidentiel défense » dont Disclose a été destinataire est protégée par l'article 413-9 du code pénal sur le secret de la défense nationale. Nous avons décidé d'en publier le contenu car ces informations relèvent de l'intérêt général et doivent par conséquent être portées à la connaissance du public.

Par souci pour la sécurité de nos sources, nous ne publions pas le document dans son intégralité.

Disclose

**NOTE -ENGAGEMENTS
POUR LA PAIX**

Confiné, mais en alerte

Claude Ruelland

C'est une expérience passionnante que nous fait partager un de nos amis, Claude Ruelland, ancien animateur du Mouvement de la paix, qui suit l'actualité de la paix et du désarmement avec attention. Il s'est fixé pour tâche dans sa région de Normandie d'essayer d'alerter et informer ses concitoyens en s'adressant régulièrement en tant que lecteur, au quotidien local régional Ouest-France. Pratiquement, tous les mois, en fonction de l'actualité, il écrit au courrier des lecteurs pour donner son opinion sur une question d'actualité liée à la paix, au désarmement.

Nous publions les courriers qu'il a écrit au courrier des lecteurs du journal Ouest-France, en cet automne 2020, courriers dont un a été déjà publié.

(18/09/2020) Notre maison brûle...

mais les décideurs (financiers, économiques et politiques) augmentent encore les dépenses militaires.

Alors que les moyens à disposition de l'humanité n'ont jamais été aussi importants, les crises (environnementales, humanitaires, sanitaires, sociales et économiques) menacent plus que jamais la qualité et même le devenir de la vie sur la planète. Elles appellent à investir de toute urgence pour y faire face de manière solidaire en organisant les transitions indispensables.

Dans le même temps, avec les feux dus au réchauffement climatique, les feux des guerres couvrent la planète, alimentés par un commerce des armes qui s'est développé en dépit des traités adoptés depuis des décennies dans le cadre de l'ONU ou de l'UE (dont le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) adopté en 2013...), et ce au détriment des besoins humains les plus élémentaires et des besoins sociaux (ainsi, les 17 Objectifs du Développement Durable adoptés par les 193 États de l'ONU en 2010 dans l'Agenda 2030 ne seront pas atteints).

Cette « loi du plus fort » qui s'inscrit en faux contre la culture de la non-violence et de la paix (de même que les violences policières utilisées par les gouvernements contre les mobilisations citoyennes) est porteuse de lourdes menaces pour les générations futures. En effet,

- I. Les activités militaires pèsent pour 25% dans les causes d'un réchauffement climatique en pleine accélération,
- II. Et, alors que les tensions n'ont jamais été aussi fortes, avec la nouvelle course aux armements les armes nucléaires demeurent plus que jamais une grave menace contre la sécurité humaine.

De toute évidence, le mode de fonctionnement de la mondialisation libérale empêchent toute régulation dans quelque domaine que ce soit (normes environnementales, écologiques, sociales, sanitaires, paix, ...) et les chefs d'États (Trump, Poutine, Xi, Erdogan, ... mais aussi les présidents de l'UE et d'autres) se révèlent incapables depuis des décennies d'agir pour la sécurité humaine en résistant aux lobbys industriels et financiers et en respectant le Droit international. Pour combattre cette irresponsabilité des chefs d'États, les citoyens n'ont plus comme recours qu'une mobilisation massive à l'image des « Marches pour le climat ».

Naturellement, ces mobilisations doivent s'organiser dans le long terme, avec, parmi leurs objectifs prioritaires, les quatre suivants :

- 1 L'adoption du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN)
- 2 Le respect du Traité sur le Commerce des Armes (TCA)
- 3 La réduction des dépenses militaires
- 4 La réalisation des Objectifs du Développement Durable.

De ce point de vue, ce 21 septembre 2020, Journée Internationale de la Paix*, dont le thème était « Façonner la paix ensemble », aura été un temps fort à l'appel du secrétaire général de l'ONU, de nombreuses ONG, de nombreux États..., temps fort que les médias ont méprisé. Gageons qu'il en sera de même, hélas, pour la journée mondiale pour l'élimination des armes nucléaires qui se déroulera le 26 septembre.

Claude Ruelland

(24 septembre 2020) Menaces actuelles sur la Paix et la Sécurité



L'Indice Normandie, présenté comme une « mesure sur des bases scientifiques » des risques de guerres sur la planète, est dévoilé à l'occasion du Forum Mondial « Normandie pour la Paix ». (Ouest-France du 24 septembre).

Le document de 56 pages qui résulte de cette étude, « Evaluer les menaces à la paix et à la démocratie au niveau mondial » apporte de nombreuses informations et éléments de réflexion.

Le site « normandiepourlapaix.fr » révèle que cette étude dénombre « 11 menaces actuelles sur la paix et la sécurité », dans l'ordre : Crise économique, Changement climatique, Liberté de la presse,

Terrorisme, Homicides, Conflits violents, États fragiles, Insécurité énergétique, Cybersécurité et Processus démocratiques ».

Je m'étonne cependant que ses rédacteurs n'aient pas retenu les menaces suivantes : **la marginalisation de l'ONU et le non-respect du Droit international** abandonné au profit de la loi du plus fort, le commerce des armes qui alimente les conflits guerriers, **les vertigineuses dépenses militaires** (1917 milliards de dollars au plan mondial en 2019) qui financent les interventions militaires ainsi que les dépenses d'armement, dans un contexte de nouvelle course aux armements (y compris nucléaires) **et, enfin, les arsenaux d'armes nucléaires**.

Ce sont donc quatre autres menaces qui me paraissent plus importantes que certaines de celles qui ont été retenues.

Pour que notre pays participe activement à notre sécurité et plus largement à celle de tous les êtres humains, je pense que les citoyens sont en droit d'exiger du Président de la République qu'il engage notre pays dans les domaines suivants :

A- **Le respect des traités signés par la France dont la Charte des Nations unies** (Préambule : unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales... Article 26 : ne détourner vers les dépenses d'armement que le minimum des ressources humaines et économiques...), **le Traité sur le Commerce des Armes** (Article 7 § 3 : si l'État exportateur estime qu'il existe un risque que l'exportation d'armes porte atteinte à la paix et à la sécurité, il n'autorise pas cette exportation). et le **Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires** (Article 6 : Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace).

B- **Réduire en conséquence le budget de la Défense de notre pays et annuler les 100 milliards d'euros programmés pour les 15 ans à venir au titre de la « modernisation » de son arsenal nucléaire**. L'obstination d'Emmanuel Macron à fonder notre sécurité sur la dissuasion nucléaire est également contraire à l'opinion des français (Sondage IFOP réalisé en 2018) qui, à 78% sont pour le désarmement nucléaire et, à 68% pour la ratification par la France du TIAN (Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires adopté à l'ONU par 122 États en 2017).

C- **Signer et ratifier le TIAN (Traité d'interdiction des armes nucléaires)** qui permet, par la mise en application de l'article 6 du TNP, d'éliminer la menace de guerre nucléaire.

D- **Mettre fin à la politique d'exportation d'armements** et reconvertir les industries de l'armement.

Claude Ruelland

(24 octobre 2020) Un événement marquant dans l'histoire de l'humanité ! Le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) va entrer en vigueur dans 90 jours !

Ce traité a été adopté à l'Onu le 7 juillet 2017 par 122 États. Le paragraphe 1 de son article 15 stipule que le traité entrera en vigueur 90 jours après sa ratification par les parlements de 50 pays. Cet objectif a été atteint avec sa ratification par le Honduras ce 24 octobre.

Ce Traité interdit « a) de mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ;..... - d) d'employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ».

Après l'interdiction des armes biologiques en 1972, après l'interdiction des armes chimiques en 1993, avec l'entrée en vigueur du TIAN ce sont toutes les armes de destruction massive qui seront interdites par des traités.

Comme l'indiquaient les Hibakusha (survivants d'Hiroshima et Nagasaki) dans leur appel international de 2016 qui a recueilli des millions de signatures à travers le monde « *Aujourd'hui, l'humanité se trouve à la croisée des chemins. Ou nous sauvons notre planète bleue telle qu'elle est, avec tous ses êtres vivants, ou bien nous nous acheminons vers l'autodestruction* ».

Ces armes abominables de destruction massive sont illégales, dangereuses, coûteuses, éthiquement inadmissibles. Un nouveau processus s'engage dont l'objectif est clairement leur élimination totale et définitive. Rien ni personne ne doit s'y opposer. Le choix est simple et dépend seulement de décisions politiques.

Nul État ne peut rester hors la loi internationale. Nul État ne peut avoir le droit de vie et de mort sur le reste de l'humanité. Tous les États doivent maintenant ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Les 9 États possédant des armes nucléaires doivent cesser leurs obstructions au processus de désarmement nucléaire. Ils doivent immédiatement signer et ratifier le TIAN et s'inscrire dans le processus en cours.

Avec la loi internationale, Emmanuel Macron et son gouvernement doivent respecter la volonté majoritaire des Français qui sont, à 76 % favorables à ce que la France s'engage dans le processus de désarmement nucléaire et à 68 % favorable à la ratification immédiate du traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Dans ces conditions, il serait insupportable que le gouvernement de la France poursuive ses programmes consacrés au renouvellement des armes nucléaires avec l'objectif d'y consacrer 7 milliards d'euros par an en violation du Traité de non-prolifération nucléaire signé par la France dont l'article 6 prévoit leur élimination.

Le gouvernement français doit faire un geste politique lisible internationalement en gelant immédiatement les crédits consacrés au renouvellement des armes nucléaires dans le projet de budget 2021 et en les affectant à la santé, aux hôpitaux publics, à l'éducation, à la transition écologique et aux besoins sociaux !

Sur 15 ans, ce serait ainsi de l'ordre de 100 milliards d'euros qui seraient libérés.

Claude Ruelland

NB : Finalement, on le sait, la France et l'OTAN sont opposées au Traité d'interdiction sur les armes nucléaires (TIAN), qui entrera en vigueur le lendemain de l'investiture du président Joe Biden. Mais la France et l'Allemagne feraient preuve d'un véritable leadership en Europe si elles lançaient une réflexion objective sur les implications de ce traité pour l'avenir de notre continent et de la planète. A l'heure où une majorité de pays dans le monde et de citoyens européens en particulier aspirent à un avenir libéré de la menace des armes nucléaires, s'arc-bouter sur leur maintien ferait tomber la France et l'Allemagne du mauvais côté de l'Histoire.

(à venir en janvier 2021) « Le refus de financer des entreprises exportant du matériel militaire est-il si vertueux ? »

Serge Épaillard pose cette question dans son courrier des lecteurs publié le 30 novembre. J'ai lu son commentaire sur l'article « Boycott des banques françaises sur l'industrie de défense » (O-F du 12 novembre), et je lui réponds. (extraits en italiques surlignés).

Je ne pense pas que les banques fassent preuve de vertu à ce sujet. Nous sommes informés ces dernières semaines par le média d'investigation Disclose et ses partenaires (dont ARTE) qui ont publié des notes classées « confidentiel défense » de la Direction du renseignement militaire (DRM). Ces notes confirment en particulier (mais pas seulement) ce qu'Amnesty International met en lumière depuis

des mois : les équipements militaires français achetés par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis sont engagés dans la guerre au Yémen, avec un risque majeur d'utilisation dans des attaques illégales contre des populations civiles.

Les documents révélés par Disclose montrent également que les autorités françaises n'ont aucune certitude sur l'utilisation qui est faite des armes françaises, contrairement aux assurances encore affichées par le Président de la République, la ministre des Armées et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, pourtant destinataires des notes de la DRM.

C'est parce qu'une campagne citoyenne invite à boycotter les banques qui financent ces ventes illégales d'armes au regard du Traité sur le Commerce des Armes et d'autres textes du droit international, et qu'elles risquent d'être condamnées en tant que complices de ce commerce illégal, que des banques « **ne veulent pas être inquiétées par l'usage des armes fabriquées par leurs clients (entendre les entreprises de l'armement)** ».

Ce n'est pas parce que les banques « **sont moins regardantes notamment pour l'environnement ou la spéculation à outrance** » que ce ne serait pas acceptable vis-à-vis du commerce des armes et qu'elle devrait « signer les crédits les yeux fermés » comme Monsieur Epailard les invite à le faire !

Certes, une « **industrie de défense est** (encore hélas) **indispensable** », mais pour équiper nos armées, pas pour en faire commerce international (et, ainsi, alimenter tous les conflits armés de la planète). Certes, « **ce que nous ne vendrons pas, les autres le feront à notre place** »... Mais, le rôle de la France ne devrait-il pas être d'agir à l'ONU avec tous les États pacifistes pour faire en sorte que le Droit International soit respecté par tous sous peine de sanctions ?

La France elle-même aurait déjà violé près de la moitié de la vingtaine d'embargos émanant soit de l'ONU, soit de manière autonome de l'Union européenne ou encore de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). (Tony Fortin, de l'Observatoire des armements).

Alors, plutôt que de se mettre « **en colère contre un manque de patriotisme des banques** », ne faut-il pas se mobiliser, avec les 88 % des Français* qui estiment que leur pays doit « arrêter les exportations d'armes aux pays qui risquent de les utiliser contre des populations civiles » ?

**Sondage YouGov pour l'ONG SumOfUs effectué en ligne, en France, du 20 au 21 mars 2018, auprès d'un échantillon de 1 026 personnes représentatives de la population.*

Claude Ruelland

**NOTE -ENGAGEMENTS
POUR LA PAIX**

ANALYSE DU VOTE SUR LE TIAN À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS-UNIES LE 7 DÉCEMBRE 2020

Alain Rouy
co-secrétaire du Mouvement de la paix

À l'Assemblée Générale des Nations unies, le 7 décembre 2020, ce sont cette fois **130 pays** qui ont voté le projet de résolution A/C.1/75/L.6 pour **se féliciter de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires** et pour appeler tous les États à y adhérer. L'Assemblée Générale « *se félicite que le Traité entre en vigueur le 22 janvier 2021 et que, au 24 octobre 2020, 84 États l'aient déjà signé et 50 États l'aient ratifié ou y aient adhéré* ».

Le nombre d'États soutenant le TIAN est en augmentation ; le 7 juillet 2017, le TIAN a été adopté à l'ONU par 122 États. 130 États le soutiennent désormais, ce qui laisse augurer de nouvelles signatures et ratifications.

Notons qu'au sein de l'Union Européenne, 3 États ont ratifié le Traité (Autriche, Irlande, Malte) et ont voté cette résolution, Chypre a également voté POUR, 2 autres États se sont abstenus (Suède et Finlande) tandis que tous les autres ont rejeté cette résolution. En Suède et en Finlande, la signature du TIAN fait l'objet d'un vaste débat dans l'opinion publique. Le vote de la Belgique est également fortement contesté par une partie de l'opinion publique car jugé non conforme aux engagements de la coalition au pouvoir ; les pacifistes et progressistes belges attendaient un vote d'abstention et non de rejet.

Les votes CONTRE regroupent, outre 21 États membres de l'UE, les puissances nucléaires (USA, Russie Chine, France, GB, Inde, Pakistan, Israël, Corée du Nord), les pays membres de l'OTAN et les pays européens candidats à l'admission à l'OTAN, d'autres pays alliés des États-Unis (Australie, Corée du Sud). En revanche, aucun pays africain, arabe ou latino-américain n'a voté contre cette résolution, la quasi-totalité ont même voté POUR malgré les pressions constantes des puissances nucléaires.

Il est plus clair que jamais que ce Traité répond aux aspirations de la très grande majorité des États.

Voting Started		12/7/2020		3:44:40 PM	
Item 103 (nn) - A/75/399 DR II - As a whole					
Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons					
<input checked="" type="checkbox"/> AFGHANISTAN	<input type="checkbox"/> CAMEROON	<input checked="" type="checkbox"/> FINLAND	<input checked="" type="checkbox"/> KUWAIT	<input checked="" type="checkbox"/> NEPAL	<input checked="" type="checkbox"/> SAUDI ARABIA
<input type="checkbox"/> ALBANIA	<input type="checkbox"/> CANADA	<input type="checkbox"/> FRANCE	<input checked="" type="checkbox"/> KYRGYZSTAN	<input type="checkbox"/> NETHERLANDS	<input checked="" type="checkbox"/> SENEGAL
<input checked="" type="checkbox"/> ALGERIA	<input checked="" type="checkbox"/> CENTRAL AFR REP....	<input type="checkbox"/> GABON	<input checked="" type="checkbox"/> LAO PDR	<input checked="" type="checkbox"/> NEW ZEALAND	<input checked="" type="checkbox"/> SERBIA
<input checked="" type="checkbox"/> ANDORRA	<input checked="" type="checkbox"/> CHAD	<input checked="" type="checkbox"/> GAMBIA	<input type="checkbox"/> LATVIA	<input checked="" type="checkbox"/> NICARAGUA	<input type="checkbox"/> SEYCHELLES
<input checked="" type="checkbox"/> ANGOLA	<input checked="" type="checkbox"/> CHILE	<input checked="" type="checkbox"/> GEORGIA	<input type="checkbox"/> LEBANON	<input checked="" type="checkbox"/> NIGER	<input checked="" type="checkbox"/> SIERRA LEONE
<input checked="" type="checkbox"/> ANTIGUA-BARBUDA	<input type="checkbox"/> CHINA	<input type="checkbox"/> GERMANY	<input checked="" type="checkbox"/> LESOTHO	<input checked="" type="checkbox"/> NIGERIA	<input checked="" type="checkbox"/> SINGAPORE
<input checked="" type="checkbox"/> ARGENTINA	<input checked="" type="checkbox"/> COLOMBIA	<input type="checkbox"/> GHANA	<input checked="" type="checkbox"/> LIBERIA	<input type="checkbox"/> NORTH MACEDONIA	<input type="checkbox"/> SLOVAKIA
<input checked="" type="checkbox"/> ARMENIA	<input checked="" type="checkbox"/> COMOROS	<input type="checkbox"/> GREECE	<input type="checkbox"/> LIBYA	<input type="checkbox"/> NORWAY	<input type="checkbox"/> SLOVENIA
<input type="checkbox"/> AUSTRALIA	<input checked="" type="checkbox"/> CONGO	<input type="checkbox"/> GRENADA	<input type="checkbox"/> LIECHTENSTEIN	<input type="checkbox"/> OMAN	<input checked="" type="checkbox"/> SOLOMON ISLANDS
<input type="checkbox"/> AUSTRIA	<input checked="" type="checkbox"/> COSTA RICA	<input type="checkbox"/> GUATEMALA	<input type="checkbox"/> LITHUANIA	<input type="checkbox"/> PAKISTAN	<input type="checkbox"/> SOMALIA
<input checked="" type="checkbox"/> AZERBAIJAN	<input checked="" type="checkbox"/> COTE D'IVOIRE	<input type="checkbox"/> GUINEA	<input type="checkbox"/> LUXEMBOURG	<input checked="" type="checkbox"/> PALAU	<input checked="" type="checkbox"/> SOUTH AFRICA
<input checked="" type="checkbox"/> BAHAMAS	<input type="checkbox"/> CROATIA	<input checked="" type="checkbox"/> GUINEA-BISSAU	<input checked="" type="checkbox"/> MADAGASCAR	<input checked="" type="checkbox"/> PANAMA	<input checked="" type="checkbox"/> SOUTH SUDAN
<input checked="" type="checkbox"/> BAHRAIN	<input type="checkbox"/> CUBA	<input checked="" type="checkbox"/> GUYANA	<input type="checkbox"/> MALAWI	<input checked="" type="checkbox"/> PAPUA NEW GUINEA	<input type="checkbox"/> SPAIN
<input checked="" type="checkbox"/> BANGLADESH	<input type="checkbox"/> CYPRUS	<input type="checkbox"/> HAITI	<input checked="" type="checkbox"/> MALAYSIA	<input checked="" type="checkbox"/> PARAGUAY	<input checked="" type="checkbox"/> SRI LANKA
<input checked="" type="checkbox"/> BARBADOS	<input type="checkbox"/> CZECH REPUBLIC	<input checked="" type="checkbox"/> HONDURAS	<input checked="" type="checkbox"/> MALDIVES	<input checked="" type="checkbox"/> PERU	<input checked="" type="checkbox"/> SUDAN
<input checked="" type="checkbox"/> BELARUS	<input type="checkbox"/> DEM PR OF KOREA	<input type="checkbox"/> HUNGARY	<input type="checkbox"/> MALI	<input checked="" type="checkbox"/> PHILIPPINES	<input checked="" type="checkbox"/> SURINAME
<input type="checkbox"/> BELGIUM	<input checked="" type="checkbox"/> DEM REP OF THE C...	<input type="checkbox"/> ICELAND	<input checked="" type="checkbox"/> MALTA	<input type="checkbox"/> POLAND	<input checked="" type="checkbox"/> SWEDEN
<input checked="" type="checkbox"/> BELIZE	<input type="checkbox"/> DENMARK	<input type="checkbox"/> INDIA	<input checked="" type="checkbox"/> MARSHALL ISLANDS	<input type="checkbox"/> PORTUGAL	<input checked="" type="checkbox"/> SWITZERLAND
<input checked="" type="checkbox"/> BENIN	<input type="checkbox"/> DJIBOUTI	<input type="checkbox"/> INDONESIA	<input type="checkbox"/> MAURITANIA	<input type="checkbox"/> QATAR	<input type="checkbox"/> SYRIAN ARAB REP...
<input checked="" type="checkbox"/> BHUTAN	<input type="checkbox"/> DOMINICA	<input checked="" type="checkbox"/> IRAN (ISLAMIC REP...	<input type="checkbox"/> MAURITIUS	<input type="checkbox"/> REP OF KOREA	<input checked="" type="checkbox"/> TAJIKISTAN
<input type="checkbox"/> BOLIVIA	<input checked="" type="checkbox"/> DOMINICAN REP...	<input checked="" type="checkbox"/> IRAQ	<input type="checkbox"/> MEXICO	<input type="checkbox"/> REP OF MOLDOVA	<input checked="" type="checkbox"/> THAILAND
<input type="checkbox"/> BOSNIA-HERZEGOVI...	<input checked="" type="checkbox"/> ECUADOR	<input type="checkbox"/> IRELAND	<input type="checkbox"/> MICRONESIA (FS)	<input type="checkbox"/> ROMANIA	<input checked="" type="checkbox"/> TIMOR-LESTE
<input checked="" type="checkbox"/> BOTSWANA	<input type="checkbox"/> EGYPT	<input type="checkbox"/> ISRAEL	<input type="checkbox"/> MONACO	<input type="checkbox"/> RUSSIAN FED...	<input checked="" type="checkbox"/> TOGO
<input checked="" type="checkbox"/> BRAZIL	<input checked="" type="checkbox"/> EL SALVADOR	<input type="checkbox"/> ITALY	<input type="checkbox"/> MONGOLIA	<input type="checkbox"/> RWANDA	<input checked="" type="checkbox"/> TONGA
<input checked="" type="checkbox"/> BRUNEI DARUSSAL...	<input checked="" type="checkbox"/> EQUATORIAL GUINEA	<input type="checkbox"/> JAMAICA	<input type="checkbox"/> MONTENEGRO	<input checked="" type="checkbox"/> SAINT KITTS-NEVIS	<input checked="" type="checkbox"/> TRINIDAD-TOBAGO
<input type="checkbox"/> BULGARIA	<input type="checkbox"/> ERITREA	<input type="checkbox"/> JAPAN	<input checked="" type="checkbox"/> MOROCCO	<input checked="" type="checkbox"/> SAINT LUCIA	<input checked="" type="checkbox"/> TUNISIA
<input checked="" type="checkbox"/> BURKINA FASO	<input type="checkbox"/> ESTONIA	<input type="checkbox"/> JORDAN	<input type="checkbox"/> MOZAMBIQUE	<input checked="" type="checkbox"/> SAINT VINCENT-GR...	<input type="checkbox"/> TURKEY
<input checked="" type="checkbox"/> BURUNDI	<input type="checkbox"/> ESWATINI	<input type="checkbox"/> KAZAKHSTAN	<input type="checkbox"/> MYANMAR	<input checked="" type="checkbox"/> SAMOA	<input checked="" type="checkbox"/> TURKMENISTAN
<input checked="" type="checkbox"/> CABO VERDE	<input type="checkbox"/> ETHIOPIA	<input type="checkbox"/> KENYA	<input type="checkbox"/> NAMIBIA	<input checked="" type="checkbox"/> SAN MARINO	<input checked="" type="checkbox"/> TUVALU
<input checked="" type="checkbox"/> CAMBODIA	<input type="checkbox"/> FIJI	<input type="checkbox"/> KIRIBATI	<input type="checkbox"/> NAURU	<input checked="" type="checkbox"/> SAO TOME-PRINCIPE	<input checked="" type="checkbox"/> UGANDA
<input checked="" type="checkbox"/> IN FAVOUR:130	<input type="checkbox"/> AGAINST:42	<input checked="" type="checkbox"/> ABSTENTION:14			

**NOTE -ENGAGEMENTS
POUR LA PAIX**

Droits de l'homme : la France condamnée par l'ONU

Daniel Durand

Il y a longtemps (depuis la guerre d'Algérie puis la création de la « force de frappe » et les essais nucléaires au Sahara) que la France n'avait été accrochée avec autant de netteté par les Nations unies et notamment sur le plan des Droits de l'Homme. C'est ce qui est arrivé en ce mois de novembre à propos de la loi dite de « sécurité globale » examinée à l'Assemblée. Le rapport établi par les experts des Nations unies reprend les mêmes critiques que celles développées en France par un large éventail d'organisations animé par la Ligue des droits de l'homme et le collectif StopLoiSécuritéGlobale. Ceux-ci s'inquiètent de l'article 24, des dispositions relative à l'utilisation de drones et de caméras à reconnaissance faciale en temps réel. Pour vous permettre de juger, nous publions de larges extraits de ce rapport, que vous pouvez trouver sur le site des Nations unies.

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

Mandats de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste; de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression; et du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association

REFERENCE:
OL FRA 4/2020
12 novembre 2020
Excellence,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous en nos qualités de Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ; Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ; et Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, conformément aux résolutions 40/16, 43/4 et 41/12 du Conseil des droits de l'homme.

À cet égard, nous vous proposons des commentaires et suggestions à propos de la proposition de loi n° 3452 relative à la sécurité globale datant du 20 octobre 2020 (« la proposition de loi »).

Nous craignons que l'adoption et l'application de cette proposition de loi puissent entraîner des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique, tels qu'établis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (respectivement aux articles 12, 19 et 20), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (le « PIDCP ») (respectivement aux articles 17, 19 et 21) et la Convention européenne des droits de l'homme (respectivement aux articles

8, 10 et 11).

[...]

Analyse de la proposition de loi

Nous considérons que les dispositions résumées précédemment de cette proposition de loi, en leur état actuel, sont susceptibles de porter une atteinte disproportionnée à de nombreux droits, libertés fondamentales et principes généraux de droit, de manière non conforme aux obligations énoncées dans les traités internationaux, essentiellement relatives au droit à la vie privée, à la liberté de réunion pacifique, à la liberté d'expression et au principe de responsabilité pénale pour violation des droits de l'homme. Cette proposition de loi, qui émerge dans le contexte général de la lutte anti-terroriste, paraît également refléter un manque de précision qui serait susceptible de porter préjudice à l'état de droit.

[...]

S'agissant des caméras aéroportées, c'est-à-dire l'usage de drones possédant des caméras, nous estimons que deux problèmes principaux se posent. La première préoccupation concerne la possibilité d'utiliser ces caméras pour surveiller et maintenir l'ordre public lors de manifestations. Cette nouvelle mesure est à analyser au vu des développements de nouvelles technologies, qui impliquent la reconnaissance faciale et la collecte massive et indistincte de données à caractère personnel. Nous craignons dès lors que ces données puissent être utilisées de manière disproportionnée, à des fins qui ne sont pas utiles et qui constituent une ingérence à l'application du droit de réunion pacifique. Non seulement les manifestants pourraient craindre que leurs opinions politiques soient connues voire stockées et analysées par le pouvoir exécutif, mais cette information pourrait être en outre erronée s'il s'avérait que des individus agissant de manière pacifique se trouvent, de manière fortuite, à côté d'éléments violents et puissent par conséquent y être associés.

[...]

Pénalisation de l'utilisation néfaste d'images de forces de l'ordre (article 24 de la proposition de loi)

[...]

La proposition de loi ne semble pas répondre à un certain nombre de ces exigences, en particulier les critères de légalité, nécessité et proportionnalité. L'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentiels pour le respect du droit à l'information, mais elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques. Son absence pourrait notamment empêcher que soient documentés d'éventuels abus d'usage excessif de la force par les forces de l'ordre lors de rassemblements. Bien que la proposition de loi précise que seront sanctionnés les seuls cas où la diffusion d'image aura « porté atteinte à son intégrité physique ou psychique [...] d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police », nous estimons que cette disposition est insuffisamment précise, contrairement aux exigences de légalité, et pourrait décourager, voire sanctionner ceux qui pourraient apporter des éléments mettant en avant une possible responsabilité des forces de maintien de l'ordre dans des violations des droits de l'homme, et donc conduire à une certaine immunité, produisant une situation d'impunité pour des actes contraires aux droits de l'homme. Nous rappelons, en effet, que la recherche d'infractions commises par des agents de forces de l'ordre, ainsi que les poursuites à leur encontre en vue de lutter contre l'impunité est un tenant essentiel des valeurs démocratiques.

[...]

Fionnuala Ní Aoláin - Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste

Irene Khan - Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression

Clement Nyaletsossi Voule - Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association

Des vœux

L'équipe de l'IDRP ose vous présenter ses vœux et souhaiter que 2021 soit, sinon l'année d'un « après » très hypothétique, une année plus prévisible et surtout une année permettant de réintroduire plus de convivialité et de rencontres dans nos relations personnelles ou publiques.

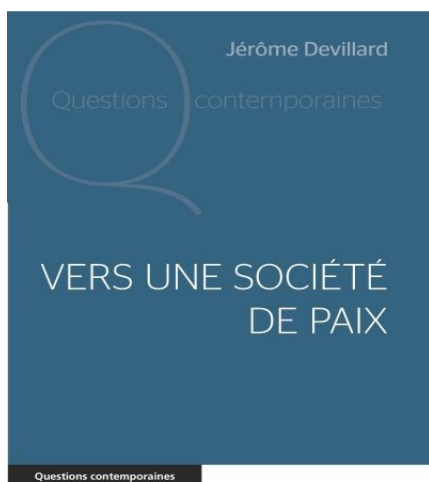
Deuil

Notre président Bernard Hugo a eu la douleur de perdre cet automne sa chère épouse Monique. Tous les lecteurs de cette lettre lui transmettent toute leur sympathie dans cette épreuve.

Pour approfondir

Vers une société de paix

Jérôme Devillard



"Une société de paix est-elle possible ? Face à la multiplication des conflits dans le monde et dans la société, on pourrait se le demander. Cet ouvrage tente de trouver des réponses en s'appuyant sur la méconnue « culture de la paix et de la non-violence ».

**éd. L'harmattan - Questions contemporaines
09/05/2020, 128 p**

Prochain numéro en février 2021

Le prochain numéro des Cahiers de l'IDRP, « nouvelle formule » paraîtra en février 2021.

L'Harmattan

Les Cahiers de l'IDRP - Publication trimestrielle de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la Paix -

Analyses, réflexions, recherches, de spécialistes de différentes questions internationales intéressant la sécurité et la paix.

Publication papier, relayée par le site Internet de l'IDRP sur lequel le débat peut s'ouvrir par l'envoi de courriels.

Directeur de publication : Jacques Le Dauphin (†) - C.P.P : en cours

Publié en ligne en version gratuite.

IDRP -Siège de l'ARAC, 2 place du Méridien 94807 VILLEJUIF CEDEX – <http://www.institutidrp.org> -
Contact : 06 60 57 07 76